RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

Délégation APF de l'Isère

21 bis avenue Marcelin Berthelot – 38100 GRENOBLE
Téléphone : 04.76.43.13.28 - E-mail : dd.38@apf.asso.fr -
Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.

SOMMAIRE

Glossaire	3
Présentation de l'APF	4
L'APF en Isère	9
La Délégation	10
Nos activités et actions	13
Accessibilité	17
Le service social	24
Accueil individualisé à Vienne	32
Activités du club loisirs	35
Les ressources	37
La communication	42
Les autres activités de la délégation	43
Les finances	44
Dossier de presse	47

GLOSSAIRE

AD/AP	Agendas d'accessibilité programmée
SDA-AD/AP	Schémas directeurs d'accessibilité - agendas d'accessibilité programmée
ARS	Agence Régionale de Santé
CAPFD	Conseil APF Départemental
CAPFR	Conseil APF Régional
CCDSA	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité
CDAPH	Comission des Droits et de l'Autonomoe des Personnes Handicapées
CGA	Commision Grenobloise d'Accessibilité
CISS-ARA	Collectif Interassociatif Sur la Santé Auvergne Rhône-Alpes
CPAM	Caisse Primaire d'ssurance Maladie
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situtaion de handicap
CTS	Comité Territorial de Santé
DDT	Direction Départementale des Territoires
ERP	Etablissement recevant du public
GART	Groupement des autorités responsables de transport
ODPHI	Office Départementale des Personnes Handicapées de l'Isère
PA	Personne Agée
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PRL HANDEO	Pôle Ressources Local (Handeo est un label de qualité pour les services d'aide à la personne)
PSH	Personne en situtaion de handicap
SNI-SE	Société Nationale Immobilière - Sud Est
TAD	Transport A la Demande
PROJET TIMODEV	Transports multimodaux pour tous : pôles d'échanges InterModaux et Déficience Visuelle ».
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales

PRESENTATION GENERALE

Qu'est-ce que l'APF ?

- Une association nationale reconnue d'utilité publique créée en 1933.
- Un mouvement associatif démocratique de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.
- Un projet associatif d'intérêt général pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie.
- Des délégations, établissements, services et entreprises adaptées qui agissent en faveur de l'inclusion dans tous les domaines de la vie.

Notre charte

Dans la ligne de la déclaration universelle des droits de l'homme, l'Association des Paralysés de France, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient ;
- en tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ;
- elle a le choix et la maîtrise de son existence ;
- l'association affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

<u>Nos revendications :</u>

- l'intégration de la personne en situation de handicap dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- la prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine ;
- l'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne en situation de handicap d'acquérir une pleine autonomie ;
- la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

<u>Nous développons :</u>

- une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure ;
- une égalité effective entre toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur lieu de résidence ;
- la solidarité entre les personnes en situation de handicap et valides ; l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles.

Nous nous engageons à assurer :

- la place prépondérante de l'adhérent ;
- le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers ;
- le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association ;
- la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière
- la proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

Nous nous obligeons :

- à la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public ;
- à informer ses donateurs ;
- à garantir la transparence de ses comptes ;
- à utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

Bougez les lignes ! Le projet de l'APF pour une société inclusive

En 2011, nous avons renouvelé notre projet associatif avec l'ambition de bouger les lignes pour une société inclusive ! Sur la période 2012-2017, ce projet vient prolonger ceux de 2001 "Ensemble, agir !" puis de 2006 "Acteur et Citoyen !".

Ce projet associatif vise à mobiliser tous nos acteurs autour de quatre orientations politiques pour :

- une société inclusive ;
- un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel ;
- une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique ;
- une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins.

Notre plaidoyer : pour une société ouverte à tous !

Nous avons publié un plaidoyer pour comprendre, et parfois dénoncer, les situations vécues par les personnes en situation de handicap et leur famille. Il apporte une culture commune, pour une meilleure appropriation par chacun, des raisons qui font que nous nous battons toujours aujourd'hui pour une réelle participation sociale des personnes concernées.

Ce plaidoyer a été écrit grâce à la participation de plus de 3 000 acteurs de l'APF. Ce plaidoyer est un pari au service d'une ambition : celle d'une autre société possible, une société ouverte à tous.

Les champs d'action

L'engagement des acteurs au sein de toutes les structures nous permet de :

- militer pour la défense et la promotion des droits des personnes et de leur famille ;
- sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;
- promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap
- dispenser des services sociaux et/ou de soins à domicile ;
- assurer des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;
- proposer des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes ;
- accompagner des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle
- organiser des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;
- mener des actions de formation professionnelle ;
- créer du lien avec les personnes isolées ;
- apporter un soutien juridique spécialisé ;
- accompagner les familles dans le dépistage précoce du handicap ;
- informer les personnes et leur famille.

Un réseau national

Plus de 550 délégations, établissements, services et entreprises adaptées portent le projet APF sur tout le territoire.

Les acteurs :

- 700 élus
- 22 330 adhérents
- 14 200 salariés dont :
    - 256 au siège national
    - 430 dans les délégations et les services d'auxiliaires de vie
    - 3 909 dans les structures médico-éducatives pour enfants
    - 6 767 dans les structures d'hébergement et de vie sociale pour adultes
    - 2 480 dans le travail adapté auxquels s'ajoutent 1 422 travailleurs en Esat
    - 121 pour les autres établissements (APF Évasion, APF Formation, Service Informatique, Ferme Léonie)

- 298 239 donateurs
- 25 000 bénévoles (4 000 bénévoles réguliers)
- 113 jeunes en service civique
- 30 000 usagers

Les structures de l'APF :

- 1 siège national
- 12 directions régionales
- 96 délégations présentes sur 46 territoires pour :
    - Accueillir et accompagner
    - Représenter et revendiquer
    - Développer et dynamiser les territoires sont sous la responsabilité de 46 directeurs territoriaux des actions associatives.

- 127 structures pour enfants et adolescents :
    - 13 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
    - 68 services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSD)
    - 46 instituts d'éducation motrice (IEM) et instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle (IEM-FP)
    - 2 services de soins de suite et de réadaptation (SSR)

- 281 structures pour adultes :
    - 23 accueils de jour
    - 1 accueil temporaire
    - 14 solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)
    - 44 foyers d'accueil médicalisé (FAM)
    - 30 foyers de vie
    - 9 foyers d'hébergement
    - 18 maisons d'accueil spécialisé (MAS)
    - 17 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
    - 47 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)
    - 72 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
    - 2 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)
    - 4 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

- 50 structures emploi :
    - 25 entreprises adaptées (EA)
    - 25 établissements et services d'aide par le travail (Esat)

Des services pour tous :

- FAIRE FACE / faire-face.fr : Un magazine bimestriel et un site d'information pour mieux vivre le handicap au quotidien
- APF ÉCOUTE INFOS / ecoute-infos.apf.asso.fr : 3 lignes d'écoute. Écoute Handicap Moteur / Écoute SEP (sclérose en plaques) / APF Écoute Parents
- APF ÉVASION / apf-evasion.org : Des séjours pour jeunes et adultes, en France et à l'étranger
- APF FORMATION / formation.apf.asso.fr : La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

L'APF EN ISERE

Nous avons développé, dans chaque département de France, une délégation permettant un contact de proximité pour toute personne souhaitant entrer en relation avec l'APF dans son département de résidence et/ou d'exercice. Elles accueillent et soutiennent activement les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et leur famille. Elles participent ainsi à lutter contre leur isolement et les discriminations. Elles représentent également le trait d'union entre les différents établissements et services dans un département par les liens qu'elle tisse entre tous les acteurs de l'association.

En Isère, nous comptons :

Une Délégation Départementale comprenant par :

- 1 Accueil quotidien à Grenoble
- 1 Antenne APF à Vienne
- 1 Groupe relais à Saint Marcellin

Des établissements et services médico-sociaux :

Structures d'accueil pour adultes :

- 2 Foyer de vie (Les Poètes et Les Cèdres)
- 1 Service d'Activité de Jour (SAJ)
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale 16-25 ans (SAVS-SESSAD)

Etablissement d'accueil et d'accompagnement

- 1 Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) :
    - 1 service prestataire : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
    - 1 service mandataire
    - 1 service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Structures d'accueil pour enfants et adolescents

- 1 CAMSP (Centre médico-social précoce) + 1 antenne à Voiron
- 2 SESSD (Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile) à Grenoble et Voiron
- 1 Foyer scolaire (1 unité à Meylan et 1 à Echirolles)
- 1 Institut d'Education Motrice (Eybens et Grenoble)
- 1 Institut d'Education Motrice et de Formation Professionnelle (IEM-FP) à Voreppe.

Structures emploi

- 1 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) à Echirolles
- 1 EA (Entreprise Adaptée) à Echirolles

LA DELEGATION

La délégation de l'Isère est le pivot de la vie associative : par son équipe pluridisciplinaire composée d'adhérents, de bénévoles et de salariés, elle œuvre à l'inclusion dans la société des personnes en situation de handicap par la défense de leurs droits.
Les activités de la délégation sont multiples et complémentaires, en voici le détail : la politique et les revendications assurées par les élus du conseil APF de département ainsi que les adhérents mandatés, le soutien et l'accompagnement apporté par le service social, la vie associative qui regroupe les activités de loisirs et les sensibilisations, la communication, les ressources avec les opérations de collecte, la gestion des bénévoles et l'administration.

Voici les acteurs qui déploient et mettent en œuvre ce projet :

Le conseil APF de département (CAPFD)

Celui-ci est composé de 9 membres élus par les adhérents pour une durée de 4 ans. Ce conseil a différentes missions :

- Il met en œuvre les orientations politiques nationales et définit les orientations politiques de l'APF dans le département.
- Il désigne les représentants de l'APF dans le département par délégation du Conseil d'administration.
- Il donne un avis préalable sur les projets soumis au Conseil d'administration.
- Il prépare et anime l'assemblée départementale.
- Il est à l'écoute des adhérents et se tient informé des activités, des animations et des organisations de proximité.

Les bénévoles
Pour faire vivre ses actions et initiatives, la délégation est heureuse de pouvoir compter sur une trentaine de bénévoles sans qui elle ne pourrait pas faire vivre et déployer aussi généreusement ses projets.
Ces bénévoles s'investissent ponctuellement ou régulièrement dans de nombreux domaines, que ce soit l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées, l'accessibilité ou encore les actions ressources. Le bénévolat est un échange, un engagement réciproque et le fait de faire partie d'une équipe œuvrant ensemble pour le même objectif : intégrer les personnes en situation de handicap dans toutes les situations de la vie quotidienne.

Etre bénévole c'est :
Aller vers les autres en donnant un peu de soi-même,
Intégrer une équipe pour réaliser un objectif commun,
Donner du temps aux personnes isolées et en situation de handicap,
Echanger des idées, des expériences, se retrouver sur des valeurs,
Réaliser un accomplissement personnel en œuvrant pour une grande cause.

EQUIPE DE LA DELEGATION

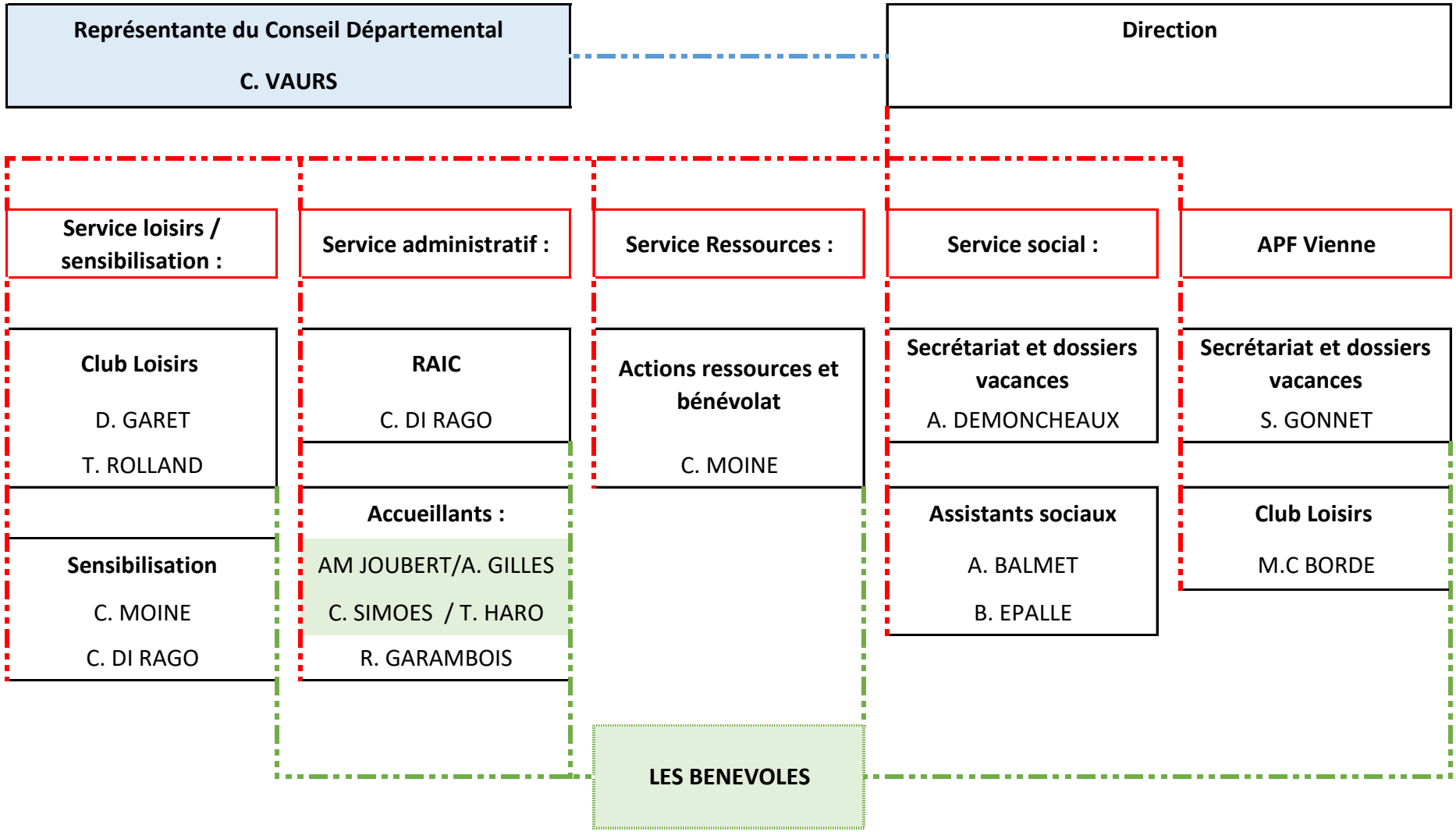

Notre antenne de Vienne *:*

Se compose de deux salariées (une secrétaire et un agent d'animation) et de nombreux bénévoles. Elle développe les actions politiques, de ressources et de loisirs en lien avec la délégation départementale de Grenoble.

La localisation de cette antenne permet de palier aux manques de structures dans le territoire Nord Isère par le biais de nombreuses activités qui y sont organisées. En effet, l'isolement des personnes en situation de handicap en milieu rural est un véritable problème, c'est pourquoi l'antenne de Vienne apporte par sa présence et sa convivialité une réponse aux besoins des personnes les plus éloignées.

Groupe relais de Saint-Marcellin *:*

Depuis de nombreuses années, un réseau d'amis participe à la sensibilisation et à l'aide auprès des personnes en situation de handicap dans le secteur de Saint-Marcellin. Des opérations ressources sont également menées par la correspondante sur place et par ses amis telles que des brocantes, ventes de brioches, tombolas etc. Toutes ces actions sont réalisées bénévolement et représentent une aide considérable pour la Délégation.

Au quotidien, la délégation est ainsi chargée de coordonner, d'animer et de travailler conjointement avec les adhérents et les bénévoles. Elle s'attache à promouvoir la place des personnes en situation de handicap par une recherche de partenariats avec une multitude d'acteurs, dont les entreprises, les collectivités territoriales, les écoles et les associations.

La délégation n'intervient pas uniquement sur son lieu d'implantation (Grenoble), mais couvre également tout le département de l'Isère par ses correspondants locaux. De nombreux adhérents font vivre notre association en siégeant dans des commissions locales, en relayant des actions ressources ou en organisant des loisirs.

Afin que la personne en situation de handicap acquière la plus grande autonomie possible, la délégation développe donc une vie associative dynamique articulée autour de la défense des droits par la représentation politique locale et régionale, la sensibilisation, le soutien et le conseil juridique, l'expérimentation de nouveaux services et l'animation.

Chaque personne devient ainsi force de proposition dans un projet commun.

Les sites de la délégation APF de l'Isère :

Le site de la délégation : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

La page Facebook : https://www.facebook.com/profile.php?id=100012901632735

NOS ACTIVITES ET ACTIONS

Le Conseil Départemental de l'APF (CAPFD) s'est réuni 9 fois.

Tout au long de l'année, nous avons participé aux réunions de nombreuses commissions d'accessibilité communales et intercommunales. Nous sommes présents dans plusieurs instances hospitalières pour représenter les usagers lors des réunions du Conseil de Surveillance et des réunions des Commissions des Relations avec les Usagers. Nous sommes également présents au sein des CVS de l'APF et des CCAS de communes, tout comme à la Maison Départementale de l'Autonomie à la Commission Exécutive (COMEX) et la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Voici, mois par mois, les représentations qu'ont assurées les élus et adhérents mandatés de l'association :

Janvier 2016

- Participation aux vœux de l'Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère (ODPHI) et de quelques communes et intercommunalités de l'Isère.
- Rencontre avec Nicolas BERON PEREZ doctorant en sociologie. Entretien sur les discriminations.
- Réunion de travail pour le journal Hand'Isère.
- Réunion de travail sur l'isolement des personnes en situation de handicap et personnes âgées avec le CCAS de Bourgoin Jallieu.
- Réunion du Pôle Ressource Local HANDEO au sein de l'ODPHI.
- Participation à la réunion de territoire organisée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF). Poursuite du travail de la commission « Dynamique Vie Associative »
- Participation à L'Assemblée Générale du Comité Sportif Bourgoin Jallieu Handisport.
- Conseil APF de Région (CAPFR) : élection du représentant et de son suppléant. Information sur APF développement.
- Courrier de relance au Président du département pour obtenir un rendez-vous.

Février 2016

- Participation à l'Assemblée Générale de la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés) section de Bourgoin Jallieu.
- Visite de l'Entreprise Adaptée APF d'Echirolles.
- Réunion avec les associations adhérentes de l'UDAF.
- Participation au séminaire organisé par l'association Bulle d'Air sur le répit des aidants.
- Participation au Conseil d'Administration (CA) de l'ODPHI.
- Commission accessibilité inter-associative.
- Réunion de travail sur l'isolement des personnes en situation de handicap et personnes âgées avec le CCAS de Bourgoin Jallieu.

Mars 2016

- Présentation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) départemental dans lequel s'inscrivent l'ensemble des établissements et services APF de l'Isère (hormis l'Entreprise Adaptée) et avis des élus du CAPFD.
- Participation au groupe de travail proposé par le Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) sur le parcours des personnes en situation de handicap, secteur enfants.
- Travail sur le schéma de l'autonomie à l'ODPHI.
- CA de l'ODPHI.
- CAPFR : mise en place de groupes de travail. Préparation de la rencontre CAPFD-CAPFR-CA. Information sur l'organisation cible.
- Présence à la rencontre CAPFD-CAPFR-CA.
- Participation au groupe de travail sur l'accessibilité initié par l'ODPHI.
- Présence au centre de rééducation fonctionnelle de Bourgoin-Jallieu pour présenter l'APF.
- En partenariat avec l'Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées (AFIPH), sensibilisation au dépistage du cancer chez les Personnes en situation de handicap.

Avril 2016

- Rencontre avec Mme PFANNER adjointe aux associations et Mme RENAUX, responsable du pôle Personnes Âgées – Personnes Handicapées.
- Réunion à l'ODPHI avec le groupe de travail sur l'accessibilité, préparation des conférences.
- Poursuite du travail avec le CREAI sur les disfonctionnements dans le parcours des enfants en situation de handicap.
- Préparation de l'Assemblée départementale.
- Commission inter-associative accessibilité.
- Présence à la MDA pour la mise en place de groupes de travail pour le schéma autonomie.
- Participation à la réunion organisée par l'UNA (Union Nationale d'Aide des soins à domicile) Le thème de cette réunion : réflexion avec les représentants des personnes en situation de handicap et les gestionnaires d'établissements et service médico-sociaux (ESMS) afin de trouver un partenariat stratégique et savoir répondre aux besoins des personnes.
- CA ODPHI.
- ODPHI : Participation au groupe de travail sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.
- Présence à l'Assemblée générale du CISS-ARA.

Mai 2016

- Présence à La MDA pour l'assemblée plénière de la CDAPH.
- Réunion de la CDU (Commission Des Usagers) à la clinique de Bourgoin-Jallieu.
- MDA : Participation au groupe de travail sur le schéma de l'autonomie.
- CREAI : Participation au groupe de travail sur l'accessibilité aux soins des PSH.
- Réunion du groupe de travail CRAR (Commission Régionale Actions Revendications) Choix des thèmes et fonctionnement de cette commission.
- Participation à la réunion du PRL HANDEO.
- Présence à la présentation de la CTS (Conférence Territoriales des Solidarités) par les élus du département sur le territoire Vals du Dauphiné.
- Rencontre avec les bénévoles des associations adhérentes à l'UDAF sur le territoire des vals du Dauphiné.
- Participation au congrès de la FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés)
- CA de l'ODPHI.

Juin 2016

- Réunion du CAPFR : Travail sur la révision des textes fondamentaux de l'APF.
- CA de l'ODPHI.
- Poursuite du travail avec le CREAI : état des lieux et proposition d'amélioration pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.
- Réunion de la CTS avec pour ordre du jour les axes de travail et constitution de groupes pour ces travaux.
- Rencontre avec les bénévoles des associations adhérentes à l'UDAF.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'APF.
- Participation à la formation proposée par le CISS-ARA : la représentation des usagers dans les instances hospitalières.

Juillet 2016

- MDA : Participation au groupe de travail sur le schéma de l'autonomie.
- Rendez-vous avec la Métropole de Grenoble pour présenter le projet de création d'un parc de matériel médical.

Septembre 2016

- Présence au forum des associations de Bourgoin-Jallieu.
- Participation à l'Assemblée générale de l'ODPHI.
- Présence à l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
- Préparation de l'Assemblée Départementale.
- Préparation des articles à paraître dans Hand'Isère.
- CA de l'ODPHI.
- Commission accessibilité inter-associative.

- Réunion du Comité de Pilotage isolement des personnes en situation de handicap et personnes âgées avec le CCAS de Bourgoin Jallieu. Préparation de la journée en faveur des personnes isolées.
- Réunion du CAPFR : Explication sur le Comité de gestion et point sur l'organisation cible.
- Synthèse sur le travail avec le CREAI. Cette synthèse sera envoyée à l'ARS.

Octobre 2016

- Participation à la journée « Plein d'airs de famille » organisée par l'UDAF.
- Présence à la journée « Isolement des Personnes Âgées – Personnes Handicapées » organisée par le CCAS de Bourgoin-Jallieu.
- CA de l'ODPHI.
- Assemblée Départementale.
- Participation à l'Assemblée Générale de l'association « Un Toit Pour Tous ».
- Participation à l'Assemblée Générale du Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED).
- Organisation d'une rencontre « Jeunes » à Grenoble.

Novembre 2016

- Présence à l'ouverture du mois de l'accessibilité.
- Sensibilisation dans les écoles et les collèges.
- Dans le cadre du mois de l'accessibilité, présence aux manifestations.
- CA de l'ODPHI.
- Commission accessibilité inter-associative.
- Participation au forum « paroles des usagers » organisé par l'ODPHI.
- Participation au concours des commerces accessibles de la Métro.

Décembre 2016

- Réunion du CAPFR : Travail sur les Etats Régionaux de l'Inclusion prévus en 2017. Présentation du budget des délégations.
- Participation aux ateliers de concertation pour l'étude d'opportunité de la mise en place d'un transport à la demande dans le Nord-Isère.
- Réunion de travail du Comité de Pilotage sur le développement associatif initié par l'UDAF.
- Présence à la conférence débat initiée par le CISS-ARA : « accompagner les usagers vers l'autonomie en santé »
- Rencontre «Jeunes » à Grenoble.

ACCESSIBILITE

Les élus et adhérents mandatés par l'association, et notamment Daniel Gros, ont participé et représenté l'APF à de nombreuses réunions visant à améliorer l'accessibilité des villes, communes et transports en commun de l'Isère. Voici une synthèse de ce travail de représentation important.

Concernant la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA)

Point sur les Agenda d'Accessibilité Programmée en France :

Un point sur les Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) a été réalisé en janvier 2016 : environ un million d'établissements recevant du public (ERP) sont concernés par les Ad'AP en France.

En 2014, il y avait 300 000 ERP accessibles (au regard des Ad'AP déposés dans les préfectures).

Au 1er janvier 2016 : 378 140 dossiers Ad'AP étaient déposés en Préfecture dont 88 951 dossiers en prolongation. Des instructions avaient été données aux Préfets pour ne pas être trop regardant sur la date-butoir du 27 septembre 2015. Ainsi, un délai de 6 mois a été accordé aux retardataires.

Il restait enfin 322 000 ERP n'ayant pas encore déposé leur Ad'AP en Préfecture.

En résumé, sur 1 000 000 d'ERP concernés :

30% étaient accessibles en 2014.

38% seront accessibles dans 3, 6 ou 9 ans.

32% n'ont pas encore déposé leur Ad'AP.

De plus, en raison des critères dérogatoires de plein droit, élargis, prévus dans les ordonnances et qui visent principalement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant dans les ERP, ces derniers ne verront sans doute pas leur situation s'améliorer dans les 10 années qui viennent.

Nous sommes bien loin de l'accessibilité universelle.

Point sur les Ad'AP en Isère :

Plus de 2 000 dossiers Ad'AP ont été déposés dont 500 dossiers Patrimoine des communes d'une durée de 6 à 9 ans.

Pour la recevabilité de l'Ad'AP, seuls le diagnostic, les critères de durée, le budget engagé et la situation de l'entreprise sont vérifiés par les techniciens de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Les représentants des personnes à mobilité réduite ne sont pas associés lors du contrôle des dossiers. Par contre, au moment du lancement des travaux prévus dans l'Ad'AP, une autorisation de travaux devra être déposée en mairie en complément du dossier initial déposé en Préfecture : c'est à cette occasion que seront examinées avec les représentants des personnes à mobilité réduite les demandes éventuelles de dérogation.

Décret –sanction pour les ERP :
Il existe des sanctions pour les ERP qui n'ont pas encore déposé leur calendrier Ad'AP au 17/06/2016.
Au 1er janvier 2015, ils étaient 250 000 ERP à n'avoir toujours pas déposé de dossiers Ad'AP en France. Voici la procédure :
- Les propriétaires des ERP concernés reçoivent un premier courrier avec accusé de réception pour leur demander de justifier leur accessibilité dans un délai d'1 mois ou déposer un Ad'AP dans un délai de 6 mois.
- Si le dossier n'est pas satisfaisant ils reçoivent un deuxième courrier demandant de produire les justificatifs dans un délai de deux mois.
- Sans cela des amendes de 1 500 à 5 000 € s'appliquent.
- Un constat de carence peut être pris par le préfet pour non-respect des engagements, ce qui peut entrainer une poursuite devant un tribunal pénal suite à la plainte d'un particulier, avec une amende allant de 45 000 pour une personne physique à 225 000 € pour une personne morale.

Suivant la CCDSA, il y a 24 000 ERP en Isère :
- 60% des Ad'AP patrimoine sont déposés (81 communes de plus de 2 000 habitants et 24 Intercommunalités)
- Durée moyenne environ 5 ans.

Pour les autres, la CCDSA continue de réclamer les dossiers aux collectivités.

Agglomération Grenobloise

La Commission Grenobloise à l'Accessibilité :
Les Ad'AP Patrimoine de Grenoble ont été validés.
Présentation de l'Ad'AP patrimoine du CCAS de Grenoble : 99 Etablissements, 4 000 000 Euros (455 000 € /an) principalement sur l'accessibilité des EPHAD.
Activité 2016 : 58 autorisations de travaux, 20 permis de construire, 46 autorisations de travaux sécurité, 8 ouvertures soit 132 ERP.
Tous les dossiers ont reçu un avis favorable.

Commission Communale Grenobloise du 30 novembre 2016 :
Point sur l'exécution des Ad'AP de Grenoble pour 2016 et 2017
Projets de mise en accessibilité de la voirie (passages piétons, carrefours)
Point sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés de la ville de Grenoble : la ville se situe au-dessus des 6% réglementaires et met en place un programme de formation aux postes adaptés.
Convention de Partenariat de logements adaptés entre le service social de la ville et les bailleurs pour le déploiement d'une Bourse aux logements. Création d'une liste d'attente et de besoins.

Stationnements :
Une réclamation a été faite au sujet des places de stationnement PMR à Eybens. A la demande de Mr. Buissier (technicien de la Métro), la Métro a décidé de mettre 3 places PMR aux normes, mieux placées, dont une vers l'église (réalisation prévue en février 2017).

19 octobre 2016 : Visite du CHU de Grenoble afin de faire le point sur leur dossier Ad'AP.

Grenoble Alpes Métropole (La Métro)

Rencontre du 12 juillet 2016 avec M. Ferrari président de la Métro sur l'accessibilité.
Elle avait pour objet d'établir une prise de contact avec le nouveau Président de la Métro et les personnes responsables de l'accessibilité et du handicap.
Les représentants des associations de personnes en situation de handicap du collectif accessibilité étaient présentes. Le Président nous a confirmé l'importance qu'il donnait à l'accessibilité de la voirie et au transport des personnes en situation de handicap. La mise en place d'une CICA (Commission Intercommunale d'Accessibilité) de la Métro a été confirmée. Des commissions sont envisagées tous les 15 jours.
Les questions et remarques suivantes ont été faites :
- Il faut poursuivre le travail engagé : les associations veulent être associées aux travaux de la commission.
- Si l'on est assez satisfait de l'accessibilité de la ville de Grenoble, un effort prioritaire est nécessaire pour l'accessibilité des voiries et des transports dans les communes nouvellement adoptées par la Métro.

Responsables accessibilité Handicap à la Métro:
- Mme Maëva VAZQUEZ, Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC).
- M. Yann MONGABURU, Président du SMTC.
- M. Ludovic BUSTOS, Vice-Président espaces publics et voirie Métro.
- Mme Alizé BACHIMON SMTC.
- Mme Sylvie CONTET, chargée d'étude accessibilité handicap.

Responsables Handicap à la municipalité de Grenoble :
- M. Emmanuel CARROZ, élu et Président de la CGA Grenoble.
- Mme Christine GARNIER, élue déléguée à l'accessibilité de la Ville de Grenoble.
- M. Hervé BUISSIER, Commission Grenobloise d'Accessibilité.
- Mme Anne BOISSEAU.
- Mme Samira GUERID.

15 décembre 2016 : présentation de la méthode de mise en accessibilité de la voirie.

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC)

Jeudi 7 juillet 2016 : Commission accessibilité du SMTC
Présentation à la commission de la démarche « Chrono en Marche » avec parcours dans le quartier Bouchayer-Vialet choisi pour valoriser l'offre de transport en commun expérimental. Différents équipements et aménagements provisoires ont été mis en place.
Présentation des recommandations de la démarche Timodev destinée à améliorer les déplacements en correspondance d'un transport à l'autre des personnes déficientes visuelles. Timodev est un projet expérimenté à Paris, Lyon et Grenoble.
Présentation de l'élaboration du SDA-Ad'Ap des transports de la Métro et du patrimoine. Mise en conformité du transport avec les critères des ordonnances sur 3 ans.

Orientation des actions et priorités :
- Programmation des actions.
- Liste des points d'arrêt prioritaires.
- Dérogations pour impossibilité technique.
- Formation du personnel.
- Transport TAD (transport à la demande).

Information sur les acquisitions en cours :
9 minibus accessibles aux personnes à mobilité réduite et 40 bus Hybrides.

Informations sur :
- La qualité des services de transports sous-traités.
- Perception d'un itinéraire voyageur déficient visuel.
- Service Voyage Garanti.

Transports

<u>Proportion des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite en 2016/2017 selon la réglementation :</u>
Pour les transports qui souhaitent soumissionner auprès des sociétés organisatrices :
- Véhicule 8 places maxi : 58%
- Autobus 22 places maxi : 75%
- Autobus 23 places mini : 75%
- Autocar 22 places maxi : 52%
- Autocar 23 places mini : 45%

Le nombre des véhicules accessibles devra arriver à 100 % en 2020.
Les Autocars « Macron » doivent dès maintenant présenter une accessibilité de 100 %.
Les véhicules accessibles seront affectés aux lignes les plus chargées. Les associations représentatives des personnes en situation de handicap se demandent comment ces chiffres vont être respectés dans les transports départementaux, dans la mesure où ces véhicules ont une durée de vie > 5 ans et possèdent des planchers hauts sans accessibilité aux fauteuils roulants…

Ad'AP des transports TER ferroviaires et routiers de la région Rhône-Alpes.
Cet Ad'AP a été élaboré par la région. Comme il concerne en partie le département de l'Isère, il a été présenté à la CCDSA du 22 Février 2016 pour approbation. Une synthèse des dossiers nous a été remise. Le dossier est sensiblement conforme au schéma directeur d'accessibilité des transports régionaux approuvé le 6 juin 2009 :
- 20 lignes TER (trains et cars).
- 9 lignes routières (cars ARA, Auvergne, Rhône-Alpes).
- 251 gares ferroviaires et 367 points d'arrêt routier.
- Matériel roulant accessible : 32 % des trains, 0 % des cars TER, 100 % des cars ARA.
- Des lignes et points d'arrêt prioritaires en fonction de critères de fréquentation ou situation sont choisis pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Un service de substitution PMR est prévu pour les gares prioritaires en cours de travaux d'accessibilité, les gares non prioritaires et les points d'arrêt routiers.
Ce service PMR à la demande est à réserver 48 heures à l'avance. Il permet d'aller d'un point accessible à un autre point accessible.
- En Isère, il est prévu 16 points d'arrêt ferroviaires accessibles d'ici 2021, 27 points routiers à rendre accessibles pour 2019-2021 et 9 gares non prioritaires.

Le représentant APF en CCDSA, suivi des représentants des autres handicaps, ont émis un avis **DEFAVORABLE** à cet agenda d'accessibilité Programmé pour les raisons suivantes :
- Le dossier ne donne pas d'informations sur l'accessibilité des 4 lignes SNCF au départ de Grenoble.
- Limiter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à des lignes et à des points d'arrêt prioritaires discrimine ces personnes dans leurs droits à voyager librement.
- La région ne se fixe pas comme objectif à moyen terme d'utiliser des véhicules sur rails dont le plancher est au niveau des quais de toutes les gares afin de permettre l'entrée et la sortie des fauteuils roulants sans aide humaine en gare.
- L'organisation d'un voyage d'une personne à mobilité réduite tenant compte : de la réservation SNCF, des parcours prioritaires, des horaires de présence humaine dans les gares, d'un transport TAD et de ses 48 heures de délai, d'un éventuel parcours en bus, dissuade la personne d'utiliser le TER pour son travail ou tout autre trajet.

Arrêté du 29 Aout 2016 sur les arrêts Prioritaires du TGV :
357 gares SNCF sont labélisées au service assistance ACCES-PLUS sur les lignes TGV.
- 152 gares prioritaires sont concernées par l'arrêté ministériel.
- Les points d'arrêt prioritaires devront être mis en accessibilité.

Gares prioritaires en Rhône-Alpes :
Isère : Grenoble
Rhône : Part-Dieu , Perrache , St. Exupéry
Savoie : Aix, Chambéry , Moutier
Haute Savoie : Annecy

Commission accessibilité Région Rhône-Alpes-Auvergne du 19/12/2016

Mme Chaix conseillère régionale déléguée au handicap a présenté les mesures prises par la Région.
-> Mise en place d'un outil cartographique des transports avec application smartphone et tablettes.
-> Aide financière de 2M euros pour les ESAT et 2M euros pour l'aménagement de véhicules pour les jeunes en recherche d'emploi.
-> Système de réservation SNCF pour les TER : ACCES-TER avec mesures de substitution prévues.
Les systèmes ACCES TER et ACCES PLUS ne fonctionnent que pendant les horaires d'ouverture des guichets et s'il y a du personnel en gare.
-> Information sur les trains accessibles :
- Il y a des problèmes pour gérer les mesures de substitution.
- Le service de réservation Allo TER est au courant qu'il y a des problèmes entre la centrale de réservation et les gares.
Constitution d'un groupe de travail avec les associations sur les mesures de substitutions en raison des nombreuses réclamations. Un courrier a été envoyé à Mme Chaix afin que les représentants de l'Isère puissent participer aux réunions de Lyon sur le transport régional par Téléconférence, ce qui a été accepté.

Transport de substitution : Transport à la Demande (TAD)

- Un courrier a été envoyé au GART pour demander une mutualisation des transports TAD entre les différentes villes afin que les personnes à mobilité réduites résidant dans un autre département soient acceptées dans les mêmes conditions qu'une personne résidant localement et pouvant déjà bénéficier de ce service. Le GART a précisé qu'il n'était qu'un organisme consultatif.
- Un courrier a été envoyé au député de l'Isère Mr. SIRUGUE.

Bâtiments d'habitation collectifs (logement, copropriété)

Arrêté du 24 /12/2015 :

Création d'un critère de solution équivalente (mesure qui représente un recul important selon les associations représentants les personnes en situation de handicap).
Espace de manœuvre du fauteuil en recouvrement avec celui des portes.
Dans un logement neuf à l'achat, les modifications demandées doivent être réversibles. Le logement doit être visible dans la configuration accessible. Pour des logements superposés une rampe ou un ascenseur ne sont plus demandés.

Terrasses des Charvinières, résidence de St Imier

Un recours a été déposé par un adhérent au défenseur des droits contre le promoteur.
Un permis de construire modificatif supprimant une rampe d'accès PMR à la résidence a été accepté.
Après examen du dossier par la Direction Départementale des Territoires, celle-ci confirme la décision du défenseur des droits :
- L'accès PMR se fera par le cheminement véhicules en pente >13%. La personne à mobilité réduite peut entrer en voiture dans la résidence ou il y a une place de parking PMR accessible et cheminer jusqu'à l'entrée de l'immeuble.

Convention de Partenariat entre l'APF et la SNI-SE :

Politique en faveur du logement adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Participation de l'APF à la mise en accessibilité de 3 appartements situés à Grenoble avec les maitres d'œuvre et représentants de la DDT.

La SNI s'engage :

- à adapter le loyer aux ressources des futurs locataires en situation de handicap.
- à consentir une décote maximale de 25 % par rapport au loyer de relocation après changement de typologie.
- à intéresser l'APF à la procédure relative aux conditions d'attribution des logements.

LE SERVICE SOCIAL

Le service social de la délégation de l'Isère a été créé en 1978. Depuis presque 40 ans, il reçoit les personnes atteintes de déficiences motrices ou de polyhandicap ainsi que leur famille. Sa mission principale est d'apporter conseils et informations autour des démarches essentielles à l'ouverture et au maintien des droits des personnes tels que définis par la loi du 11 février 2005. Il les accompagne en amont, mais aussi tout au long des procédures jusqu'à l'obtention d'une réponse à leur problématique.

Le public accompagné

Le service social de la délégation a accompagné 281 personnes en 2016, ce qui représente respectivement 2 753 et 2 179 demandes traitées. Cela représente 574 dossiers de moins qu'en 2015. Cette différence s'explique par le non renouvellement du poste d'assistante sociale basé à Vienne et du congé maternité d'une assistante sociale non remplacée basée à Grenoble pendant l'année 2016.

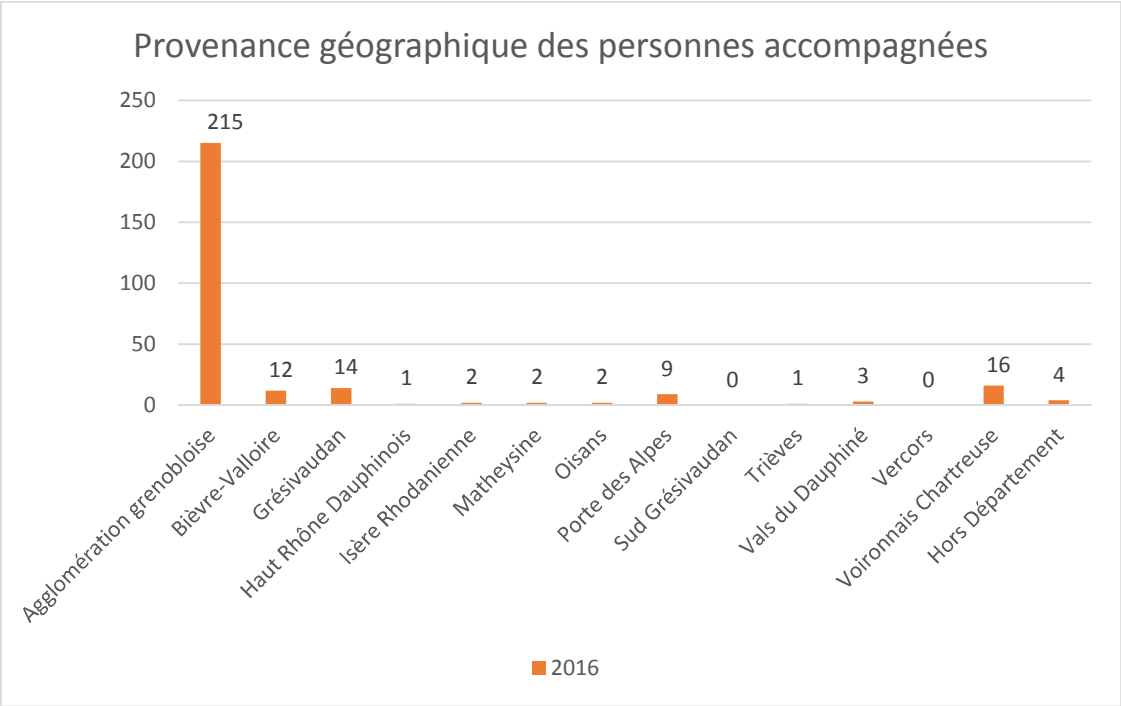

L'agglomération grenobloise comporte : Grenoble, couronne Sud et Nord grenoblois, Drac Isère Rive gauche et Pays vizillois

Nous constatons grâce à ce graphique que le service social agit essentiellement en proximité. En effet, les personnes accompagnées par l'antenne de Vienne (issues de l'Isère Rhodanienne et de la Porte des Alpes) ne se sont que très peu reportées sur le service social de Grenoble après sa fermeture malgré une permanence assurée à Bourgoin-Jallieu tous les mois.
De plus, les autres zones géographiques en dehors de l'agglomération grenobloise ne sont que très peu représentées.

Les informations détaillées sur le public accompagné sont les suivantes :

Répartition par sexe :

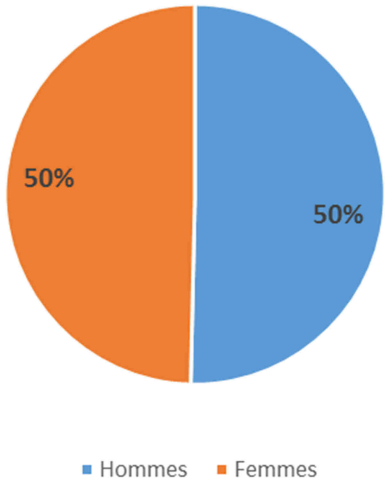

Répartition par classe d'âge :

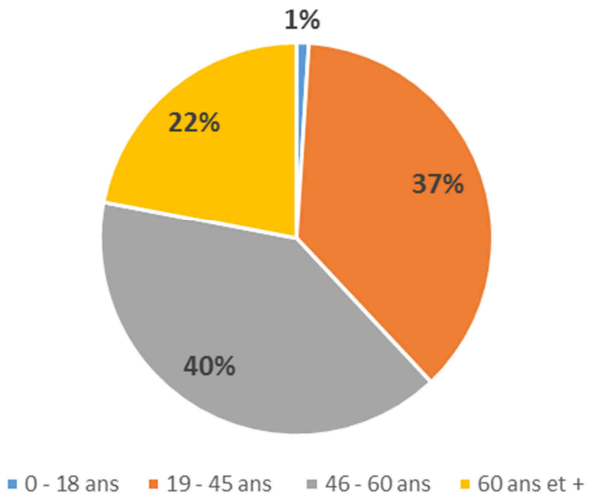

Les personnes accompagnées sont ainsi aussi bien des femmes que des hommes et sont en quasi-totalité des adultes avec une prédominance pour les 45-60 ans.

Répartition par situation familiale :

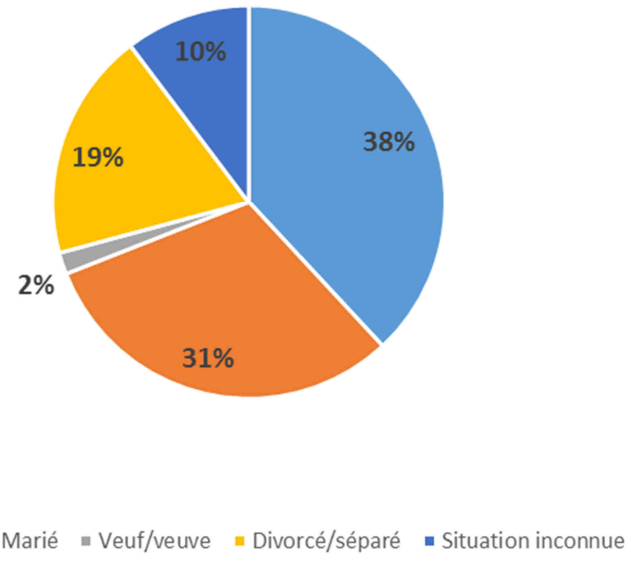

Répartition par pathologies :

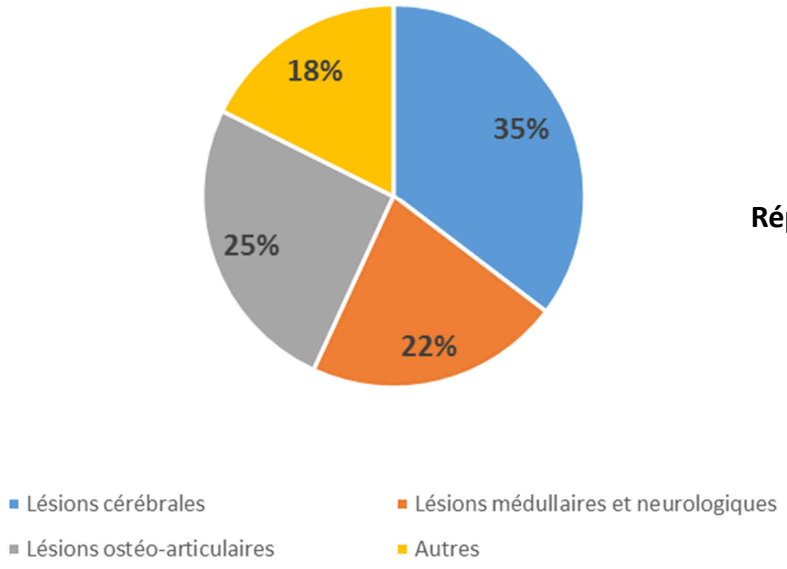

Les personnes accompagnées sont essentiellement célibataires ou mariées avec une prédominance de célibataires. Les pathologies sont diverses et les plus représentées sont les lésions cérébrales.

Types de demandes et répartition :

	2016
Aide humaine	134
Aide technique	93
Scolarité	7
Formation	59
Emploi	207
Aide financière	201
Droits / législation	595
Juridique	122
Loisirs / Vacances	83
Habitat	246
Hébergement	17
Santé / Soins	373
Transport	28
Vie relationnelle et sociale	14
TOTAL	**2179**

En pourcentage :

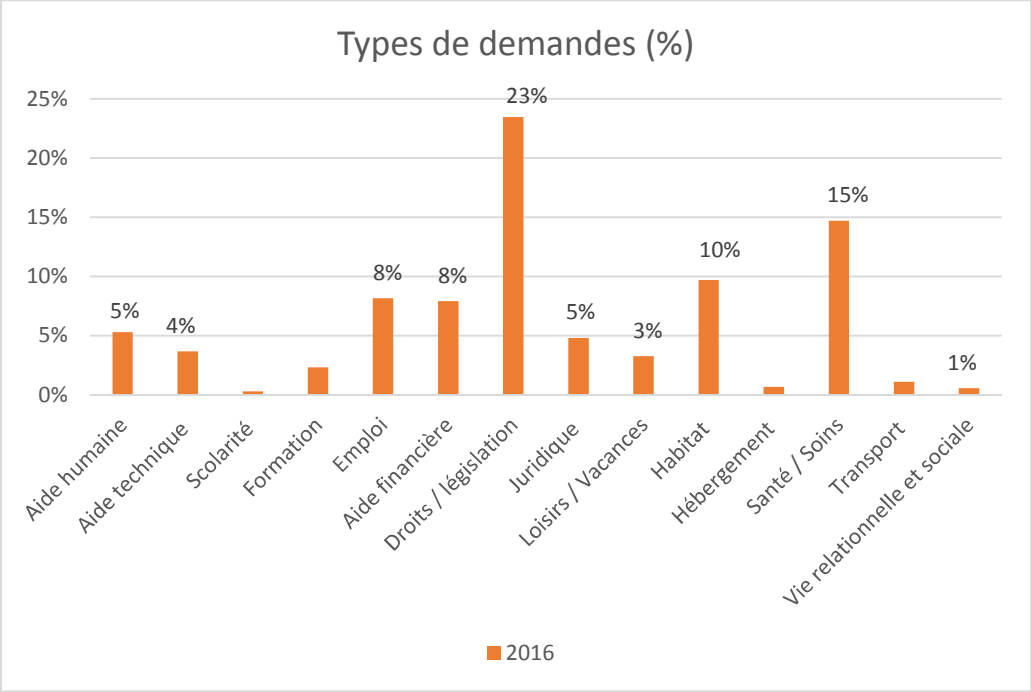

Nous constatons une grande disparité des demandes avec une très grande prédominance pour la législation et l'accès aux droits. Sont ensuite très fréquemment demandés : l'accès aux soins et les besoins en logement. Viennent ensuite les demandes d'aide financière et les recherches d'emploi.

A noter que les assistants sociaux, pour chaque demande, assure un **soutien psychologique** auprès des personnes ainsi qu'une **aide administrative** qui représentent un temps non négligeable dans l'accompagnement et le traitement des dossiers.

Son fonctionnement

Ses missions

Il possède de multiples compétences afin d'assurer ses missions qui sont d'accueillir, renseigner, orienter, conseiller et suivre les personnes en difficultés. Pour les mener à bien, l'argumentation est un outil professionnel indispensable et propre à l'assistant social.

De plus, le service social a développé sa compétence législative au fil du temps grâce au soutien du service juridique de l'APF, qui possède un savoir-faire important issu des nombreuses années d'expérience et de confrontation aux diverses politiques sociales.

Accueillir

- Accueil téléphonique :

La connaissance des différents dispositifs et enjeux des législations permet à l'assistant social de rassurer la personne, de lui proposer un accompagnement et de fixer le plus rapidement possible un rendez-vous au bureau ou au domicile ou encore d'adresser des documents (dossier, documentation) et de définir les différentes étapes à mener.

- Accueil en entretien :

Le premier entretien va fonder la relation d'aide sur des bases claires précisant les attentes de l'usager et les réponses argumentées de l'assistant social. Il s'agit d'écouter les questions, d'entendre les soucis, de répondre aux demandes d'information tout en faisant reformuler les attentes ou les espérances et de communiquer les possibles résultats. L'objectif de cet entretien est de permettre aux usagers de se repérer dans les conseils et informations donnés, de comprendre la chronologie des actions enclenchées en lien avec une stratégie qui, au-delà de la détresse émotionnelle ou de l'anxiété, va permettre d'obtenir des droits avec une preuve à l'appui. Le tout premier accueil en entretien va fonder toute la crédibilité des actions à venir. Il est basé sur une communication simple et directe, une compréhension sans cesse vérifiée, des objectifs à obtenir, l'adhésion aux propositions et l'inscription dans le temps d'une relation de confiance.

Renseigner

Les personnes accueillies ignorent presque toutes les lois complexes. Il revient donc à l'assistant social de donner tous les renseignements possibles sur les fondamentaux des différentes lois sociales en fonction du statut de la personne et de sa situation familiale, professionnelle et sociale. Pour ce faire, l'assistant social explique la loi du 11 février 2005 et décline les enjeux des prestations auxquelles la personne peut prétendre en précisant les plafonds de ressources et les modes de calcul des droits ouverts. Il informe des aides humaines possibles et nécessaires en soulignant que la famille risque l'épuisement et préconise l'embauche éventuelle d'auxiliaires de vie pour organiser un relais qualité. Il anticipe l'acquisition d'appareils techniques de déambulation, de levage etc. en lien avec l'évolution de la maladie ou de l'avancée en âge. Il imagine le retour dans l'appartement avec soit un aménagement ou un déménagement si la configuration de la maison ou de l'appartement ne permet pas une mise en accessibilité.

D'autres visites à domicile et d'autres rendez-vous au bureau sont proposés selon les besoins, quand une explication au téléphone est insuffisante.

Orienter

Le service social répond à de nombreuses demandes, que ce soit l'aide humaine ou technique, l'emploi, le juridique etc. c'est pourquoi l'orientation vers les organismes proposant des services répondant à ces demandes tient une place importante. L'assistant social connaît donc un large panel de dispositifs susceptibles d'apporter des réponses aux usagers. Cette orientation sous-entend une veille documentaire, rester informé en permanence sur les changements ou les nouveaux dispositifs existants.

Conseiller

Ayant de nombreuses connaissances dans l'action sociale, les assistants sociaux ont une mission de conseil. Ils guident ainsi les usagers dans les démarches entreprises ou dans les procédures. Ils recommandent également les lignes de conduite à avoir face aux différents organismes. Les conseils prennent souvent la forme d'encouragement ou d'incitation prenant en compte l'unique intérêt de l'usager.

Suivre

Le service social accompagne en amont mais aussi tout au long des procédures enclenchées, assurant ainsi un suivi important de toutes les démarches, de toutes les relances, supervisant les transactions jusqu'à l'achèvement des travaux et des encaissements. L'assistant social recherche les financements complémentaires à la PCH, en sollicitant le Fonds de Compensation, sollicitant des secours exceptionnels à la CPAM ou aux mutuelles. Le service social assure le montage des dossiers de recours gracieux ou de contentieux.

Sans cette vigilance, certains projets seraient abandonnés.

Les usagers sont souvent perdus dans leurs démarches, confus dans les différents courriers reçus, fatigués, peu coutumier des tractations : ils comptent donc sur l'assistant social pour contacter les artisans ou les fournisseurs de matériel, pour demander des modifications de devis ou des réactualisations.

Les usagers sollicitent aussi le service pour superviser les suites à donner aux notifications mais également pour les modalités de versement des différentes subventions qui leur ont été octroyées. Un double de tous les écrits est adressé à la personne concernée afin qu'elle soit associée à ses démarches en toute responsabilité avec une double composante : pédagogique et informative.

Un outil professionnel : l'argumentation

Afin de remplir les missions du service social spécialisé, les assistants sociaux sont souvent amenés à devoir instruire, argumenter et prouver : une compétence spécifique épistolaire absolument nécessaire pour rédiger l'argumentation exposant simplement mais très clairement la situation psychique, familiale et financière de la personne, et surtout en mettant en relief les impasses ou les possibilités, les démarches déjà effectuées ainsi que les réponses reçues. L'argumentation insiste sur l'organisation familiale, les trésors d'inventivité mis en place pour compenser le handicap. Elle repose sur une collaboration absolue avec les personnes concernées qui relisent la mouture finale pour approuver, préciser, compléter…

Les compétences d'un assistant social de l'APF

1. Évaluer une situation

- Savoir analyser une situation complexe.
- Savoir recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation.
- Savoir clarifier les difficultés et les aspirations d'une personne.
- Savoir identifier les potentialités d'une personne.
- Savoir mesurer et gérer son implication personnelle.

2. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aide négocié

- Savoir utiliser des techniques relationnelles appropriées.
- Savoir proposer et formuler un plan d'aide sur la base d'objectifs contractualisés.
- Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc.).
- Savoir utiliser les ressources des dispositifs sociaux.
- Savoir évaluer l'action dans la durée.
- Savoir agir dans le respect des règles déontologiques.
- Savoir évaluer la notion de risques.

3. Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

4. Elaborer, gérer et transmettre de l'information.

- Savoir informer sur l'accès aux droits.

5. Etablir une relation professionnelle.

- Savoir sélectionner des informations.
- Savoir traiter et conserver des informations.
- Savoir leur donner du sens pour une aide à la décision.
- Savoir construire et rédiger des analyses.
- Savoir argumenter des propositions.
- Savoir écrire la synthèse d'une situation.
- Savoir utiliser les nouvelles technologies.
- Savoir se présenter et présenter son service.
- Savoir accueillir.
- Savoir favoriser l'expression.
- Savoir adapter son mode de communication.
- Savoir utiliser les techniques de communication.

6. Développer des actions en partenariat et en réseau.

7. Assumer une fonction de médiation

8. Défendre les droits des personnes en situation de handicap

9. Faire remonter à la direction APF les besoins et problématiques des personnes en situation de handicap

10. Accompagner une personne sans notification MDA

11. Expertise du Handicap Moteur et des droits qui en découle

Le service social, malgré une baisse progressive des effectifs, continue à assurer un service pour un grand nombre de personnes et à les accompagner au mieux dans leurs démarches. Les atouts du service social spécialisé dépassent le simple renseignement administratif pour allier une compétence relationnelle à une technicité législative. Le service social rempli ainsi une mission d'intérêt général indispensable pour les personnes accompagnées.

ACCUEIL INDIVIDUALISE A VIENNE

Nombre d'interventions : 191
Nombre de rendez-vous au bureau : 66

Types de demandes :

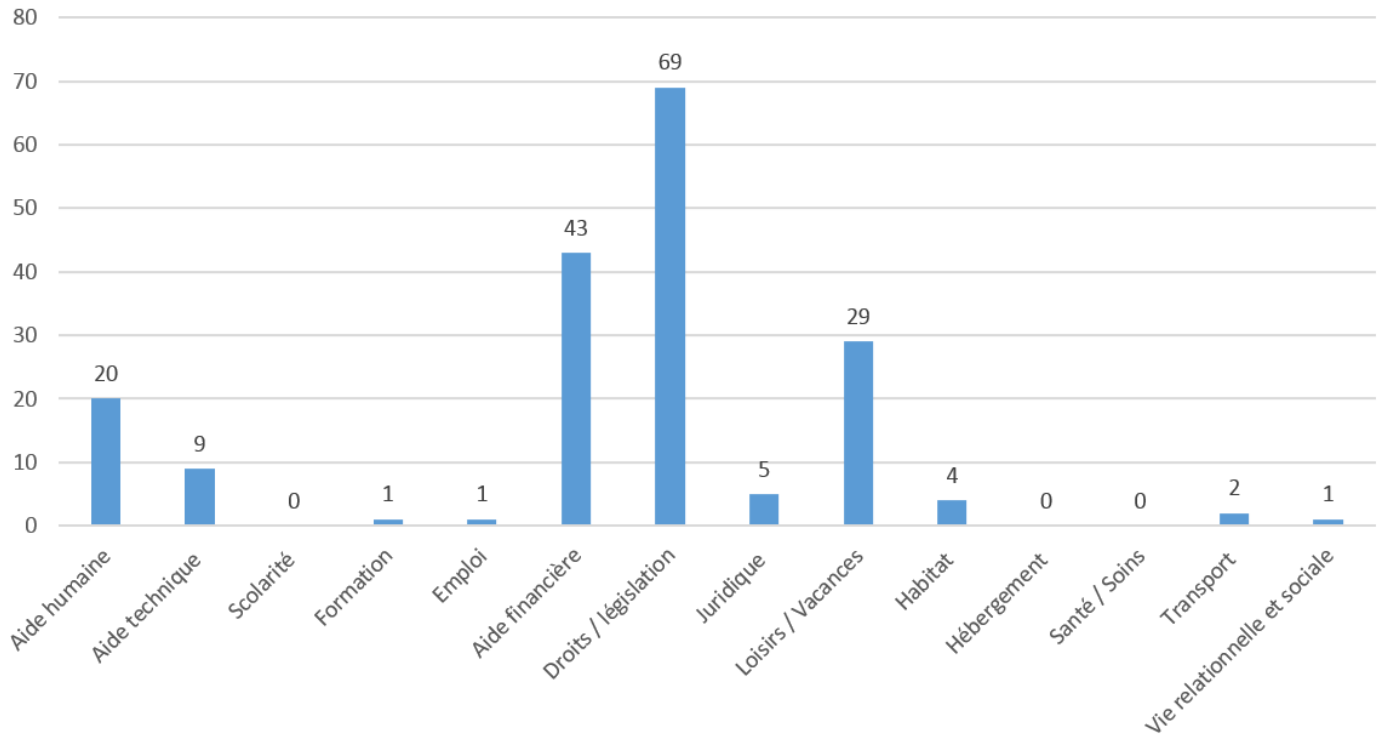

Répartition par sexe :

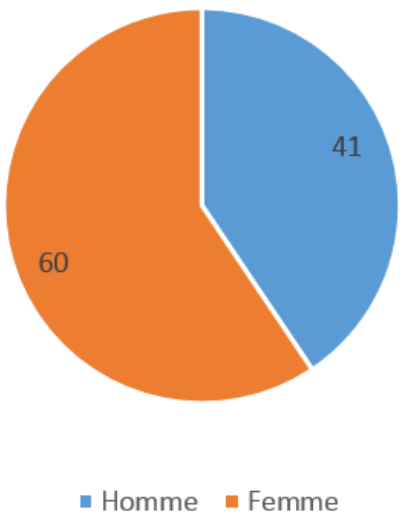

Répartition par tranches d'âge :

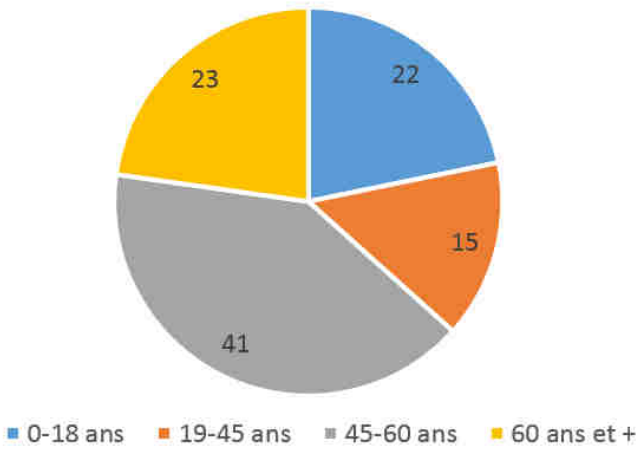

Répartition par pathologie :

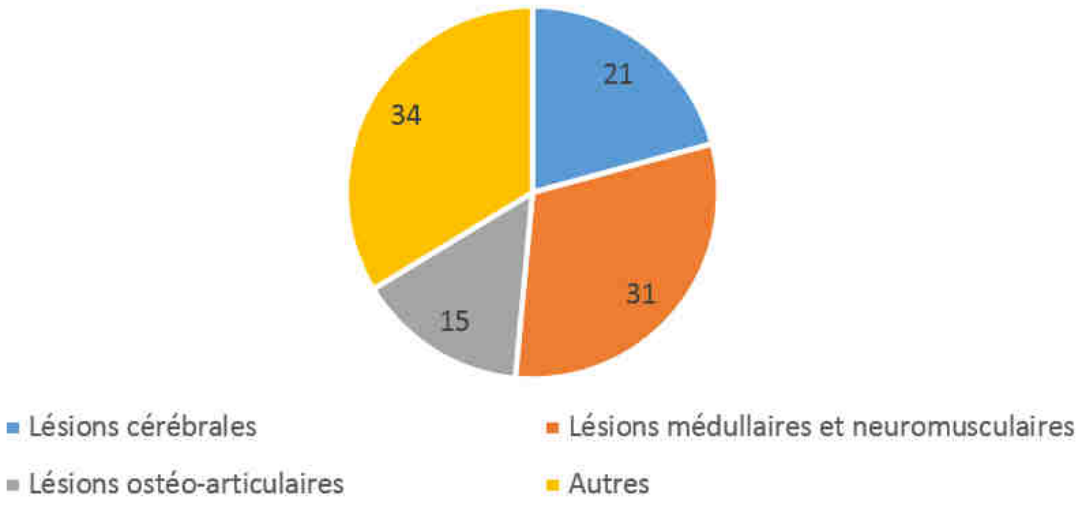

Répartition par Situation familiale :

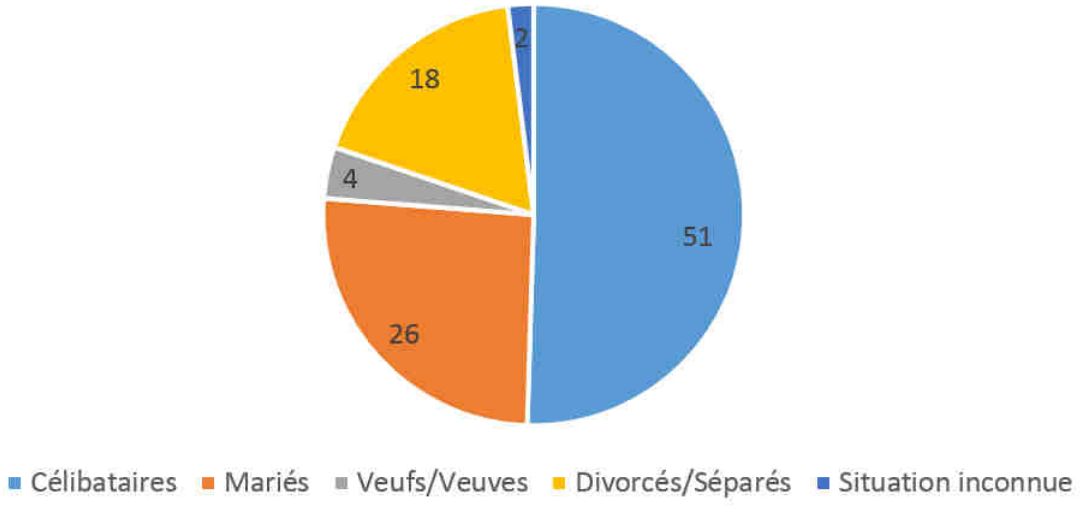

Aides financières obtenues en 2016 : 22 775,59 €

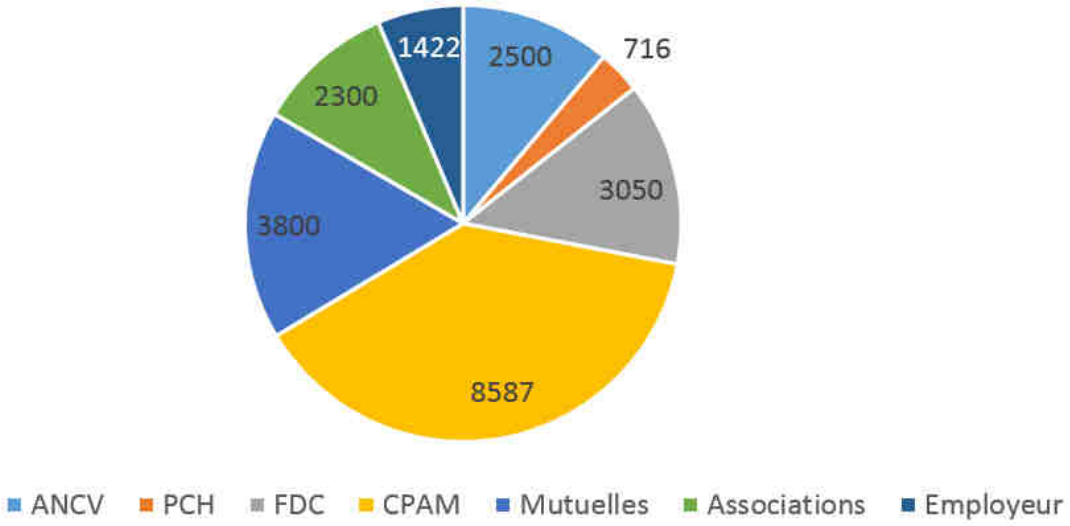

ACTIVITES DU CLUB LOISIRS

Le Club Loisirs organise, au départ de Grenoble et de Vienne des sorties « nature » et des rencontres conviviales. Les participants peuvent tout à la fois profiter de l'activité de plein air qui leur est proposée et partager des moments en groupe. Semaine après semaine, c'est le plaisir de se retrouver et de découvrir un nouveau lieu ou une nouvelle activité.

Grenoble

48 sorties à la journée :

- 6 sorties fauteuil ski (Chamrousse, les 2 Alpes, l'Alpe d'Huez et Vaujany)
- 3 sorties en montagne (restaurant d'altitude de Chamrousse, l'Alpe d'Huez et Villard de Lans)
- 1 sortie chiens de traineau (Allevard)
- 15 sorties nature (Espace Naturels Sensible de l'Isère, Annecy, Paladru, Via Vercors, grotte Chauvet en Ardèche, Parc de Courzieu, musée en cas de mauvais temps)
- 4 soirées concert (festival d'Autrans et Rencontre Brel à St Pierre de Chartreuse)
- 1 sortie bowling (Échirolles)
- 2 sorties cinéma (Échirolles et Grenoble)
- 1 sortie cinéma de montagne à Grenoble
- 1 sortie cinéma de montagne à Autrans
- 3 sorties sport et nature avec le Comité Handisport de l'Isère (rando pour tous Paladru-St Savin et Handilac à Paladru)
- 11 sorties dans l'agglomération (foire, expo, musées).

112 inscriptions lors de ces journées.

Vienne

14 manifestations organisées :

- Le 07 janvier 2016 : galettes des rois, 19 personnes.
- Le 28 janvier 2016 : Après-midi belote, 11 personnes.
- Le 04 février 2016 : après-midi crêpes, 12 personnes.
- Le 18 février 2016 : visite du palais du chocolat à la Côte St Andre, 9 personnes.
- Le 03 mars 2016 : visite d'une brasserie de bière à Vienne, 9 personnes.
- Le 14 avril 2016 : musée des confluences à Lyon, 11 personnes.
- Du 16 au 20 mai 2016 : séjour à CUERS, 10 personnes.
- Le 09 juin 2016 : visite de la ferme aux crocodiles à Pierrelatte, 8 personnes.
- Le 23 juin 2016 : restaurant le Bellevue à Condrieu, 12 personnes.
- Le 30 juin : pique-nique à l'étang Ageron à la Chapelle de Surieu, 10 personnes.
- Le 28 juillet 2016 : restaurant à la Croix de Montvieux dans le Pilat, 16 personnes.
- Le 29 septembre 2016 : pique-nique à l'étang Ageron à la Chapelle de surieu, 14 personnes.
- Le 06 octobre 2016 : restaurant à Bourg Argental, 12 personnes.
- Les 12 et 13 octobre 2016 : visite de la grotte CHAUVET, 7 personnes.

LES RESSOURCES

Grenoble

Le textile :

La délégation de l'Isère est bien repérée pour son ancienneté dans la collecte de textile.

Même si la forme de collecte a radicalement changé aux cours des années dans le bassin grenoblois, il reste un bastion dans le Nord Isère où le mode de collecte reste quasiment inchangé.

Fin octobre de chaque année, les communes participant à cette opération apportent le textile récolté. Grâce à nos robustes bénévoles, celui-ci est chargé dans une semi-remorque à destination de la Belgique, où il subira une grosse transformation pour devenir de l'isolant mince.

En 2015 nous nous sommes aperçus qu'une grande quantité du textile déposé dans nos locaux était en très bon état. Nous avons donc commencé à trier, à toute petite échelle, pour pouvoir redistribuer du linge chaud à plusieurs associations.

Les séances de tri se sont intensifiées et c'est ainsi que sont nées les bourses aux vêtements ou autres friperies éphémères (17 et 18 juin puis 18 et 19 novembre 2016 dans nos locaux, mais aussi une bourse aux vêtements spéciale en fin d'année 2016 (en lien avec une association de personnes en grande précarité).

Avec le développement de cette activité nous avons :

- Augmenté le don de linge aux autres associations (entre autre le secours populaire pour alimenter son vestiaire).
- Retravaillé le principe des séances de tri. Celles-ci sont un très bon prétexte à l'inclusion des personnes en situation de handicap, mais aussi de personnes demandeuses d'asile ou encore de personnes à la retraite. Toutes réunies autour d'une activité commune, les langues vont bon train, chacun fait ce qu'il peut à son rythme dans la joie et la bonne humeur, et la pause thé ou café pérennise les liens ainsi crées.
- Tenté à notre niveau d'être acteur citoyen, en appliquant la politique de la Métro, à savoir, la réduction de nos déchets (3 à 4 kilos de textile par an et par habitant se retrouvent dans nos poubelles déjà bien encombrées).

Loto

Le loto de la délégation a fait carton plein !

La salle Léo Lagrange de Poisat a affiché complet le 4 mars 2016 pour le loto annuel de la délégation. Plus de 170 personnes se sont déplacées pour tenter de gagner les nombreux lots mis en jeu.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et festive.

Le coin restauration avec ses crêpes, les gâteaux réalisés par le Chevalon de Voreppe, les quiches et les pizzas réalisées par l'ESAT Pré-Clou ont eu beaucoup de succès !

Cette soirée a permis de récolter la belle somme de 4 000 € pour poursuivre nos actions !

Opération brioches

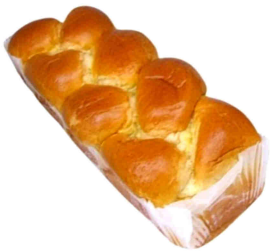

Du 21 au 27 Mars 2016, la vente de brioches organisée dans le cadre de la semaine nationale du handicap a connu un grand succès !

Vingt-cinq bénévoles se sont mobilisés pour la mise en place et la tenue de stands : au CHU, à l'Hôpital Sud, à la clinique Rocheplane, dans la salle de restaurant de l'Esat Pré Clou.

Des foyers de vie, des EPADH, des mairies, des commerçants ont également répondu présent ou se sont mobilisés.

En résumé, nous avons vendu 585 brioches !

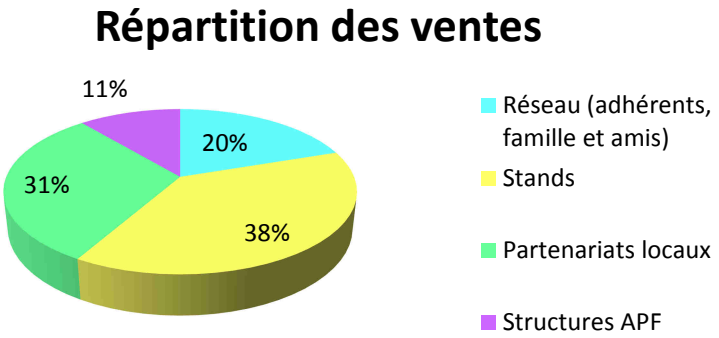

Mois de l'accessibilité :

La Ville de Grenoble coordonne chaque année le Mois de l'Accessibilité, du 3 au 30 novembre pour l'édition 2016, qui s'articule également avec la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap. A cette occasion, la délégation a proposé plusieurs actions, c'est le concours de dessins pour les enfants qui a reçu la palme.

Ce concours destiné à un public de 4 à 14 ans sur le thème « Sourire et éclats de vie », devait être réalisé entre le 1er septembre et le 1er novembre 2016.

L'idée : illustrer une ou plusieurs personnes en situation de handicap avec joie et gaieté, le sourire aux lèvres pour donner une image positive du handicap !

A travers ce concours, nous désirions donner une image positive du handicap, sans misérabilisme, avec comme objectifs :

- Sensibiliser les enfants au handicap
- Faire évoluer le regard du grand public sur le handicap
- Apporter un regard original sur le handicap
- Faire connaître l'action de l'APF

En collaboration avec Médi'Art, nous avons proposé :

- De notre côté, des séances de sensibilisation au collège Fantin Latour et au centre Loisirs Pluriels.
- Pour Médi'Art, des créations pour guider les enfants et leur apporter des outils et des bases artistiques pour la réalisation des dessins.

Le mois de l'accessibilité, fut aussi l'occasion pour la délégation d'organiser des journées Portes ouvertes.

Les mercredis 16 et 23 novembre ont été l'occasion de faire connaître les actions de l'association au grand public et développer le réseau des bénévoles. Nous avons présenté notre association, ses missions et actions ainsi que le club loisirs. Les personnes intéressées par le bénévolat ou par les activités de loisirs ont pu échanger avec les différents acteurs de la délégation.

Handiscrétion

Ce projet porté par la Compagnie Des Inédits, la Mairie de Grenoble (via le mois de l'accessibilité) et l'APF, a remporté le 1er prix jeunesse APF en 2015.

Il s'agit d'un projet plein d'humour et d'espoir, qui rassemble tous types de personnes autour d'un objectif commun : promouvoir la pratique artistique professionnelle des personnes en situation de handicap auprès du grand public en valorisant leurs compétences artistiques et en rééquilibrant les rapports sociaux en leur faveur.

Les comédiens ont piégé les passants grâce à une caméra cachée, un bon moyen de sensibiliser aux réalités du handicap avec humour et autodérision.

Une projection tonitruante a eu lieu le 17 novembre 2016 au musée de Grenoble.

Handidon

Du 1er septembre au 1er décembre 2016, l'opération Handidon a été reconduite.
En Isère, nous avons innové en tenant des stands au sein des entreprises et commerces de la région grenobloise. Nous remercions chaleureusement les partenaires de cette opération pour leur accueil, ainsi que les structures APF qui ont joué le jeu.
Au total, grâce à la mobilisation de tous, l'opération Handidon a permis de collecter 6 025,86 €.
C'est une somme conséquente qui financera les projets de proximité tels que les repas, sorties culturelles et sportives, rallye moto, sensibilisations, représentations des personnes en situation de handicap.
Un dernier clin d'œil pour le meilleur vendeur du département : Dino Pellegrino qui a vendu à lui seul 63 carnets !

Témoignage de Dino Pellegrino, élu meilleur vendeur 2016 !
C'est avec beaucoup de plaisir que je participe depuis trois ans à l'opération Handidon !
Travaillant à l'APF depuis plus de 36 ans, je souhaite donner de mon temps en faisant du bénévolat pour l'APF.
J'aime le contact humain et j'ai aussi un grand réseau de connaissances, cela me permet de vendre facilement des tickets pour l'association. Cette année, j'ai tenu plusieurs stands chez Spartoo, HP, Intermarché de Domène et à l'ESAT de Pré-Clou.
Prêt à recommencer l'année prochaine avec un objectif de 70 carnets !

Chocolats

Nous avons renouvelé l'opération chocolat à l'occasion des fêtes de fin d'année. De grande qualité, certains sont issus du commerce équitable et/ou de l'agriculture biologique. Cette opération permet de faire plaisir, de se régaler tout en faisant une bonne action (25% du chiffre d'affaire nous est reversé).
Grâce à nos adhérents, nos bénévoles et nos partenaires, ce sont près de 300 boîtes qui ont été commandées en 2016 !

Recyclivre

Nous avons signé une convention de partenariat avec cet organisme de collecte et de revente de livres d'occasion, pour nous inscrire plus fortement encore dans l'économie sociale et solidaire de la région.

Les livres que nous réceptionnons et que nous leur donnons sont :

- Soit, vendus sur internet avec une grosse participation pour recyclivre, et une petite participation pour la délégation.
- Soit, traités pour revenir à leur forme initiale, à savoir de la pâte à papier.

Le bénéfice de ce recyclage est dédié à la réinsertion professionnelle.

Repas de Noël

Le 9 décembre 2016, la délégation organisait son traditionnel repas des adhérents à la salle des Fêtes d'Echirolles. C'est dans une ambiance festive que s'est déroulée la soirée.

90 personnes ont participé à cette fête de fin d'année.

Vienne

Les recettes réalisées grâce aux actions ressources de l'antenne de Vienne sont les suivantes :

- Semaine Nationale (vente de brioches) = 815,54 €
- Randonnée du printemps = 1 361,04 €
- Handidon = 634,00 €
- Emballage cadeaux à Maxi Toys = 4 489,77 €

LA COMMUNICATION

Sur internet :

Le blog de la délégation (www.dd38.blogs.apf.asso.fr) est une plateforme destinée à promouvoir les actions de la délégation dans leur ensemble : représentations, animations, sensibilisations.
Elle s'adresse aussi bien à nos adhérents qu'au grand public, aux entreprises ou encore aux directeurs d'école.

Depuis deux ans nous ressentons une forte baisse de la fréquentation du blog au profit de Facebook. Créée en 2014, notre page Facebook est plus réactive, moins compliquée à trouver et plus simple d'utilisation. 950 personnes environ la suivent à ce jour. Les mises à jour sont faites régulièrement (3 fois par semaine) et une quinzaine de brèves sont postées par mois environ.

Notre publication : Handisère

La délégation de l'Isère publie tous les quatre mois environ un bulletin départemental appelé le Handisère. Ce bulletin fait le lien entre la délégation, les adhérents, les bénévoles et nos principaux partenaires.
Chaque adhérent pourra retrouver des informations qui peuvent être utiles comme des articles sur les droits sociaux, des informations médicales ou juridiques, mais aussi l'actualité de la délégation (manifestations, opérations…).
Nous avons initié la transformation de ce journal afin que sa lecture soit plus plaisante.
Le format a changé, il est passé de 24 à 12 pages avec un souci de clarification et de simplification.

LES AUTRES ACTIVITES DE LA DELEGATION

Grenoble

Dons de matériel divers à :
L'association Espoir et Vie, l'association NKWE'NI, au logement foyer Maurice Thorez.

Prêt de matériel :

- Plusieurs fauteuils manuels à la mairie de Grenoble pour la sensibilisation de leurs élus et de leur personnel.
- 3 fauteuils manuels à l'Ecole St Bruno à Enter Deux Guiers pour une sensibilisation scolaire.
- Plusieurs fauteuils manuels à des particuliers (adhérent et non adhérent).
- Plusieurs fauteuils manuels à diverses associations.
- Notre joëlette au comité Handisport.
- Du petit matériel à plusieurs adhérents (béquilles, chaise-pot…).

Prêt de notre Kangoo adapté à plusieurs de nos adhérents tout au long de l'année.

Prêt de notre minibus adapté à :
L'association Les petits frères des pauvres, à l'AFM TELETHON, Gières Tennis Handisport, Handisub,
IMP Ninon Vallin, ARSLA (association recherche sclérose latérale amyotrophique) et à plusieurs de nos adhérents.

Vienne

Dons de matériel :

- 1 scooter électrique.
- 1 fauteuil de repos.
- 2 chaises garde-robe.
- 1 siège douche pivotant pour baignoire.
- 3 fauteuils roulants manuels.

Prêt de matériel :

- Fauteuils roulants à Handivienne et à des particuliers.

Prêt de notre minibus adapté à la délégation départementale de l'ardèche tout au long de l'année.

Intervention auprès des écoles :

- Opération de sensibilisation au handicap en commun avec Handivienne auprès des élèves de l'école de la deuxième chance de Vienne :
    - Présentation de l'association et de ses missions
    - Parcours en fauteuil roulant
    - Participation à leur projet pour la rencontre régionale inter Ecoles de la 2ème Chance avec une interview de Marie Claude BORDE (salariée à Vienne).
    - Participation à leur journée porte ouverte

LES FINANCES

Bilan financier 2016

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort. et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	1 935.71	1 935.71		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains et agencements des terrains				
Constructions	681 961.41	495 497.26	186 464.15	204 784.98
Installations techniques, matériel et outillage	2 118.75	2 118.75		
Autres immobilisations corporelles	94 407.76	87 001.92	7 405.84	9 874.80
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations et créances rattachées				
Autres Titres immobilisés				
Prêts				1 905.00
Autres	1 850.00		1 850.00	
Total I	**782 273.63**	**586 553.64**	**195 719.99**	**216 564.78**
COMPTES DE LIAISON	90 224.54		90 224.54	
Total II	**90 224.54**		**90 224.54**	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2) :				
Usagers, redevables et comptes rattachés (3)	12 935.29		12 935.29	31 257.59
Clients et comptes rattachés	495.56		495.56	
Autres	153 705.00		153 705.00	20 240.12
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	441 101.29		441 101.29	588 732.21
Charges constatées d'avance (4)	1 727.33		1 727.33	1 606.61
Total III	**609 964.47**		**609 964.47**	**641 836.53**
Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**				
Prime de remboursement des obligations **(V)**				
Ecart de conversion Actif **(VI)**				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 482 462.64**	**586 553.64**	**895 909.00**	**858 401.31**
(1) Dont à moins d'un an (brut)			1 850.00	1 905.00
(2) Dont à moins d'un an			16 568.85	51 497.71
(2) Dont à plus d'un an			150 567.00	0.00
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF			0.00	0.00
(4) Dont à moins d'un an (brut)			1 727.33	1 606.61

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	482 748.88	482 748.88
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	84 818.51	84 818.51
Réserve de compensation		
Réserve de trésorerie		
Autres réserves	120 800.42	120 800.42
Report à nouveau (hors gestion contrôlée)	- 79 081.76	
Report à nouveau (résultat sous contrôle de tiers financeurs) :		
Report à nouveau excédentaire (sous contrôle de tiers financeurs)		
Report à nouveau déficitaire (sous contrôle de tiers financeurs)		
Résultats en attente (sous contrôle de tiers financeurs)		
Résultat de l'exercice :		
Résultat comptable (hors gestion contrôlée)	154 811.02	- 79 081.76
Résultat comptable (sous contrôle par des tiers financeurs)		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	24 805.14	27 060.14
Provisions réglementées		
Provision pour couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provision pour renouvellement d'immobilisations		
Provision pour réserve des plus-values nettes d'actif		
Autres		
Droits des propriétaires (commodat)		
Total I	**788 902.21**	**636 346.19**
COMPTES DE LIAISON	1 895.44	105 923.49
Total II	**1 895.44**	**105 923.49**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Total III		
FONDS DEDIES	3 015.00	3 015.00
Total IV	**3 015.00**	**3 015.00**
DETTES (1)		
Emprunts		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses(3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 160.00	4 370.00
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 018.15	14 236.70
Dettes sociales	74 022.65	85 133.51
Dettes fiscales	5 895.55	6 540.18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes (4)	2 000.00	2 836.24
Produits constatés d'avance		
Total V	**102 096.35**	**113 116.63**
Ecart de conversion Passif **(VI)**		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**895 909.00**	**858 401.31**
(1) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :	102 096.35	113 116.63
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement		
(4) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales		

Celui-ci est excédentaire de 154 811 € contre un déficit de - 79 081 € l'année précédente. Cela est principalement dû au fait que la Délégation a enregistré en produit net de réalisation des legs de 243 101 € en 2016 contre 18 659 € l'année précédente.

S'agissant des Produits :

- La principale ressource de la Délégation reste les produits enregistrés grâce aux mailings (= dons de particuliers), qui de plus sont en augmentation : ils s'élèvent à 374 524 € en 2016 et 363 577 € en 2015.
- Les subventions sont en baisse : seulement 1 051 € de subventions des communes contre 2 297 € en 2015 et 150 567 € de subvention du Département en 2016 contre 189 825 € l'année précédente. La forte baisse de la subvention du Département n'impacte cependant pas le résultat de la Délégation puisqu'elle est dédiée et continue de couvrir 100% des dépenses issues du service social. Le Département nous demande cependant de diminuer d'année en année nos dépenses liées à ce service, notamment par le non renouvellement des départs de salariés.
- Les opérations ressources ont subi une baisse importante de près de 15% puisque leur résultat s'élevait à 22 390 € en 2016 contre 25 740 € en 2015.

S'agissant des Charges :

- Nous sommes attentifs à la maitrise des charges courantes, notamment celles concernant le fonctionnement (électricité, fournitures, entretien du matériel et des véhicules, assurances, affranchissements, téléphone, etc.) : leur montant est quasiment similaire en 2016 et 2015, s'élevant respectivement à 257 303 € et 257 993 €
- Les charges de personnel diminuent, elles s'élèvent pour cette année 2016 à 243 930 € contre 266 683 € en 2015.

La structure financière :

La santé financière de la Délégation est bonne : en 2016, son Besoin en Fonds de Roulement (BFR)[1] est faible (6 007€) alors que dans le même temps son Fonds de Roulement (FR)[2] est important (447 108 €). Cela lui permet de conserver une trésorerie élevée : 441 101 € (Trésorerie = FR – BFR). Toutefois, il faudra être vigilent à l'évolution de ces indicateurs car ils sont en évolution défavorable. En effet, en 2015, la trésorerie s'élevait à 588 732 € grâce à un Fonds de roulement à 422 796 € associé à un Besoin en fonds de roulement négatif à - 165 935 €.

Cette bonne santé financière permet d'assurer sereinement le financement des dépenses stables de la Délégation (bâtiments, matériels, logiciels et personnel notamment).

[1] Besoin en Fonds de Roulement (BFR) = montant qu'une entreprise doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité.

[2] Fonds de Roulement = ensemble des ressources mises à la disposition d'une entreprise pour une durée assez longue par ses organismes de financement ou crées grâce à l'exploitation de son activité et qui sont destinées à financer, dans un premier temps, les investissements en biens durables. Il correspond ainsi à la différence entre les ressources stables de l'entreprise (capitaux propres et endettement à moyen ou long terme) et les actifs immobilisés.

SOCIÉTÉ | Ils ont été jugés par un jury

Concours des commerces accessibles : les lauréats primés

Lauréats et membres du jury étaient rassemblés au restaurant "Le Phénicien", cours Berriat.

La remise des récompenses de l'édition 2016 du concours des commerces accessibles s'est déroulée lundi au restaurant libanais "Le Phénicien", tenu par Sam Haddad, au 64, cours Berriat. Pour cette occasion étaient réunis la plupart des lauréats sélectionnés par un jury composé d'acteurs du monde du handicap, de commerçants et d'élus. Ces derniers étaient nombreux, à l'instar de Pascal Clouaire, adjoint à la démocratie locale à la Ville de Grenoble ; Christine Garnier, conseillère municipale déléguée à l'accessibilité ; Marie-Josée Salat, vice-présidente à la participation citoyenne à la Métro, accompagnés par Marine Delebecque, de la Direction du développement économique de la Métro.

Mariam Dankovsky, qui tient "Retouche express" à Grenoble, a remporté le premier prix pour son exemplarité en matière d'accessibilité dans son magasin. Le deuxième prix fut attribué à Jérôme Roubiy pour sa brasserie "Le Dix" à Eybens, suivi de Dominique Casalino pour sa boulangerie de Meylan "La Noisette" et Mathias Legloan pour le "Jardin du thé" à Grenoble, ex-æquo.

La mention "coup de cœur" du jury est allée à Sam Haddad et son équipe du "Phénicien", qui avait préparé un buffet libanais.

Serge MASSÉ

SEYSSINET-PARISET |

29/11/16

Mois de l'accessibilité : le projet Etna a été présenté

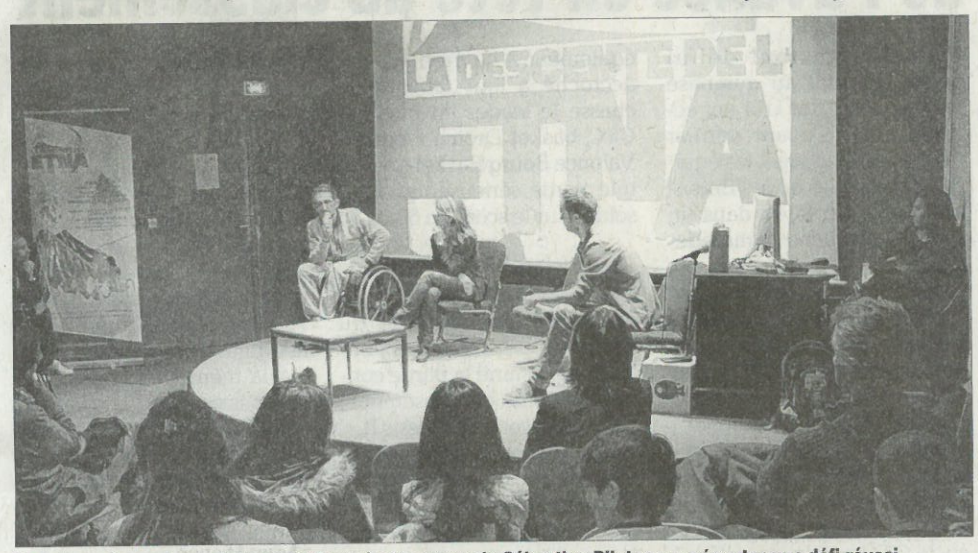

Tous les acteurs du projet Etna étaient réunis autour de Sébastien Pilot pour présenter son défi réussi de descente de l'Etna en fauteuil tout terrain.

Vendredi soir, Sébastien Pilot a présenté son projet fou de descente de l'Etna en fauteuil tout terrain (un défi réalisé le 26 octobre dernier) à l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle de Grenoble avec projection de vidéos et échanges. Ce temps fort était inscrit dans le cadre du Mois de l'accessibilité et était organisé par le collège Pierre-Dubois de Seyssinet-Pariset. Il s'est terminé par une séance de dédicaces du roman inspiré du projet, "Cinquième reprise", écrit par Isabelle Provost.

Tous les acteurs du projet – élèves, parents, professeur d'éducation physique et sportive (EPS), principale du collège, vidéastes, partenaires institutionnels et privés – étaient réunis autour de Sébastien pour apporter leurs témoignages sur leur implication et leur ressenti.

En confiant ce qu'ils avaient apporté au projet, mais surtout ce que le projet leur avait apporté, tous ont montré l'aspect humain de ce pari qui va au-delà du défi sportif. Chaque intervention a en effet mis en lumière, avec beaucoup de sincérité et d'émotion, la complémentarité des compétences au service d'un même objectif. Des partages qui ont permis la réussite de cette aventure « pas comme les autres », destinée à faire changer les regards sur le handicap.

GRENOBLE | Des assistantes maternelles sont aussi pénalisées

75 jours sans ascenseur pour un couple en fauteuil roulant

13/09/16

Un ascenseur en panne et quatre petites marches ont suffi pour faire vivre un été infernal au couple Castro. Dans la résidence Les Alpins, rue Marceau, à Grenoble, Sylvie et Richard vivent au rez-de-chaussée surélevé et sont en fauteuils roulants. Depuis le 16 juin dernier, l'ascenseur n'a pas fonctionné pendant 75 jours, divisés en deux fois, malgré les appels répétés des habitants au bailleur social, SCIC Habitat Rhône-Alpes, et à l'ascensoriste, Otis.

En haut des fameuses quatre marches, le couple Castro et les habitants de la résidence Les Alpins sont solidaires et demandent qu'un contrôleur indépendant vienne faire un état des lieux. Ils aimeraient aussi avoir accès aux interventions techniques.

Photo Le DL/G.G.

L'emploi de trois assistantes maternelles en péril

« Nous ne sommes quasiment pas sortis depuis deux mois, on n'a pas eu d'été, déplore le couple grenoblois, car même si ce n'est que quatre marches, cela demande que l'on nous porte dans nos fauteuils et ce n'est pas évident. En tout, nous avons eu 75 jours de prison et 19 jours de liberté ces trois derniers mois ! »

Parmi les autres habitants de cet immeuble de sept étages, beaucoup d'autres sont lourdement pénalisés. Trois assistantes maternelles travaillent chez elles, au 3e, 6e et 7e étages, et cela met en péril leur emploi, puisque des contrats ont failli ne pas être signés. « Les parents commencent à rouspéter », s'inquiètent-elles.

La première panne est survenue le 16 juin, à la suite de l'inondation de la cage d'ascenseur. « Nous avons reçu un premier devis d'Otis le 24 juin, explique-t-on chez SCIC Habitat Rhône-Alpes. Puis un second le 27 et un troisième le 30. La remise en service n'a eu lieu que le 18 juillet, ce qui est long… » Et le 5 août, la foudre est tombée sur l'immeuble, ce qui aurait endommagé le circuit électrique de l'appareil. Le bailleur social dit n'avoir reçu de devis pour ce problème que le 16 août. Otis a donc commandé la pièce endommagée et au moment de l'installer, ils se seraient rendu compte qu'une autre pièce dysfonctionnait. Un second devis a donc été établi le 8 septembre et la réparation devrait avoir lieu ce jeudi. « Cela fait 39 jours que nous attendons qu'il fonctionne à nouveau », ajoutent les Castro. « Nous validons tous les devis au plus vite, insiste la SCIC. Pour nous, cette situation est un vrai problème. Ce qui n'est pas normal, ce sont les délais pour avoir les pièces et donc réparer. »

Nous avons tenté de joindre Otis, sans succès.

Excédés, les locataires ont donc fait appel à Consommation, logement, cadre de vie (CLCV), une association qui vient en aide aux consommateurs et aux locataires et qui tente de faire de la médiation avec le bailleur. « On va demander un dédommagement parce que plus de deux mois dans cette situation, c'est un gros problème. »

Garlonn GAUD

DES AIDES ET UN CONCOURS POUR DES COMMERCES PLUS ACCESSIBLES

© VIANNEY THIBAUT

De l'espace pour circuler, des produits identifiables, une porte coulissante... Autant d'éléments qui améliorent l'accessibilité d'un commerce, et donc le plaisir de s'y rendre.

Les 7 000 commerces de proximité de la métropole participent fortement à l'attractivité de nos communes. Et la qualité de leur accessibilité contribue à leur succès. Une porte coulissante, des produits à portée de main, de l'espace pour circuler... Cela facilite la vie des personnes à mobilité réduite ou âgées, mais aussi celle de toute sa clientèle. Afin d'aider les commerces à améliorer leur accessibilité, la Métropole propose un soutien financier et un concours annuel. Etat des lieux, identification des besoins, démarches réglementaires, financement des travaux... Un dispositif qui profite de l'expertise de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de l'association de commerçants Label Ville. Quant au concours, il est ouvert aux commerçants de proximité et récompense les meilleures réalisations.

HANDICAP | Un territoire immense à gérer avec peu de moyens, c'est le quotidien de l'antenne viennoise

L'association des paralysés de France cherche des bénévoles

C'est au 2 place du 19 mars 1962 dans le quartier d'Estressin que l'association des paralysés de France (APF) a pris ses quartiers. Cette antenne dépendante de Grenoble gère tous le territoire Nord Isère. Les locaux ne payent pas de mine, partagés avec l'association sportive Handivienne.

Ici, travaillent Sophie Gonnet et Marie-Claude Borde, deux salariées à temps partiel. Toutes deux s'activent sur leurs ordinateurs. Il faut répondre aux mails, gérer les formalités administratives, conseiller les personnes, organiser les sorties, animer la page Facebook et surtout chercher des financements. Autant dire que la journée est très chargée. Plus encore depuis le départ en retraite de l'assistante sociale, non remplacée.

« C'est de bénévoles dont on a besoin »

Les moyens financiers manquent mais pas autant que les moyens humains. « On a à charge toutes les personnes handicapées de Nord Isère, c'est impossible de s'occuper de toutes. Depuis le départ de l'assistante sociale on ne peut même plus se rendre chez les gens qui ne peuvent pas se déplacer. Il y a un lien qui se perd », commente Sophie, en charge de l'accueil et du suivi des personnes dans leurs démarches administratives.

Un bénévole passe la porte, propose un coup de main pour le pique-nique organisé cette après-midi. « C'est d'eux qu'on a besoin, c'est grâce à eux qu'on peut prendre en charge les personnes ». Et pourtant ils ne sont guère plus de cinq à venir régulièrement. « C'est compréhensible, nos activités se passent en semaine, les gens travaillent », admet Marie-Claude.

Sylvain POULET

L'association recherche activement des bénévoles. Tél. 04 74 85 71 09. apf.vienne@free.fr

Sophie et Marie-Claude ne sont que deux pour couvrir l'ensemble d territoire de Nord Isère. Photo Le DL/S.P.

Un aperçu des activités qu'organise l'APF à Vienne.

« Rompre l'isolement des personnes handicapées »

N'empêche que l'association n'arrive pas à renouveler ses bénévoles. Et c'est un vrai problème pour l'organisation de sorties et pour les collectes de fonds. « On est là pour rompre l'isolement des personnes handicapées, les accompagner dans leurs démarches, leurs projets, c'est important de permettre à ces personnes de sortir de leurs quotidiens et de soulager les familles. », glisse Marie-Claude. Malgré toute leur bonne volonté, avec un seul minibus adapté et deux conducteurs bénévoles qui se relaient, difficile d'amener plus d'une dizaine de personnes à chaque sortie.

Mars 2016

PARALYSÉS DE FRANCE

L'opération "brioches" débute ce lundi

→ Pour venir en aide aux personnes en situation de handicap, la délégation iséroise de l'Association des Paralysés de France (APF), organise une opération "brioches", qui prendra ses marques ce lundi 14 mars, jusqu'au vendredi 18 mars inclus, via des stands installés de 13 heures à 17 heures sur les sites du CHU d'Échirolles, du CHU de la Tronche, et de la clinique Rocheplane à Saint-Martin-d'Hères.

>Pour en savoir plus : APF 38, 21 bis, avenue Marcellin-Berthelot, Tél. : 04 76 43 13 28.

FOOT-FAUTEUIL

Grenoble premier du championnat de France de la poule Sud-Est

» Les Scorpions grenoblois terminent à la première place de la poule Sud-Est Sud du championnat de France de foot-fauteuil grâce à leurs deux victoires face à Saint-Just (II) (1-0) et Marseille (1-0) et le match nul contre Saint-Just (I) (0-0). Avec une seule défaite (contre Aubagne, 1-0), le Grenoble Foot-Fauteuil Électrique conserve sa place de leader et disputera le tour de qualification pour les phases finales, le 7 mai, en quête d'une qualification pour les phases finales fin mai à Niort.

Le football en fauteuil électrique, pour remettre le sport à sa juste place…

Pendant la démonstration de football en fauteuil électrique, Alexander Brikh et Virginie Colas se disputent le ballon. Les footballeurs en fauteuil ont également pris part à la remise des récompenses : à droite, Julien Leroux remet les médailles à une équipe de la phase finale des U9, en compagnie de Pierre Gaude, vice-président du 2RFC, et Franck Saurat, entraîneur de l'équipe première du 2RFC. Photos Le DL/V.P.

Le football, une passion. Même quand on n'a pas ou plus l'usage de ses jambes.

Le 2RFC a eu l'excellente idée de convier le Grenoble Football-fauteuil électrique (GFFE) à faire deux démonstrations à la halle Balestas, hier matin et hier après-midi, devant un public très fourni et on peut dire que l'initiative a fait mouche. Parce que la quasi-totalité des enfants et de leurs parents découvraient là l'existence de ce sport.

Pour tous ces jeunes mordus de foot, une telle démonstration permet aussi de remettre le sport à sa juste place. Cela peut aider à prendre un peu de recul les enfants qui pleurent parce qu'ils encaissent un but, qui hurlent parce que leur copain loupe une passe, ou les parents qui désespèrent que leur rejeton ne joue pas comme Messi ou Ronaldo.

Pouvoir se servir de ses deux jambes pour courir après le ballon et taper dedans, c'est formidable. Le but marqué, ce n'est que la petite cerise sur le gâteau.

V.P.

Nous reviendrons longuement sur le GFFE et la pratique du football en fauteuil électrique dans une prochaine édition.

SEVEROUX | Vendredi prochain

ie-Amélie Le Fur : errain à son nom

di 14 octobre, la
ve Marie-Amélie
ui a remporté deux
s d'or et une de
n athlétisme aux
Jeux paralympi-
o, viendra inaugu-
errain multisports
era désormais son
ontseveroux.
n, elle rencontrera
nts de l'école pour
biliser au handicap
er son parcours de
de haut niveau.
midi, un cross sera
avec les enfants
'inauguration de
évue vers 17 h.

L'athlète française a décroché trois médailles aux Jeux paralympiques de Rio.

19/03/20

MEYLAN

Handibasket : dernière ligne droite

➜ National A MGH 1/Clichy : reprise du championnat pour les Meylanais après une qualification pour la Coupe d'Europe ratée mais sans démériter. Aujourd'hui à 16 heures au gymnase du Charlaix, il faudra être au top pour arracher la victoire face à une formation des Hauts-de-Seine qui n'a rien à espérer mais qui jouera libérée et sans pression.

De son côté le MGH peut encore espérer se sauver mais cela passe par un succès avant deux sorties face aux meilleurs de cette poule élite.

National 2 Poule E MGH réserve BH Lyonnais : Dimanche après-midi, la réserve iséroise (notre photo) recevra à 15 heures au gymnase du Charlaix les Rhodaniens de BH Lyonnais. Toujours dauphine des Marseillais, la réserve iséroise devrait pouvoir s'imposer devant une formation affichant deux succès pour quatre revers. Sèchement battus 49/19 dans leur salle, les visiteurs viendront dans l'Isère avec ambition et ce match servira de répétition pour les Meylanais avant le choc de la semaine prochaine sur les bords de la Méditerranée face aux leaders Marseille.

Jeux Paralympiques : pari réussi

Avec 100 heures de direct sur France Télévisions, les Jeux Paralympiques d'été ont bénéficié d'une couverture sans précédent. Un choix risqué mais plutôt réussi.

Le dispositif était inédit. Pour la première fois les téléspectateurs ont pu suivre les Jeux Paralympiques d'été en direct sur deux des chaînes du groupe France Télévisions, France 2 et France 4. Et avec 13,6 millions de téléspectateurs entre le 7 et le 18 septembre le bilan est plutôt positif.

« Sami El Gueddari a crevé l'écran »

« Le bilan chiffré est bon, l'audience était au rendez-vous. Mais l'autre élément dont nous sommes satisfaits, c'est le traitement à l'antenne. L'ensemble des consultants ont préparé ces Jeux comme leur compétition, ils ont fait preuve de beaucoup de pédagogie pour faire découvrir toutes les disciplines et les catégories. Sami El Gueddari a crevé l'écran. Nous avons eu de très bons retours qualitatifs », confie Pascal Golomer, directeur adjoint de la rédaction des sports de France Télévisions.

Pourtant le pari n'était pas gagné avec un décalage horaire désavantageux (-5 heures), un dispositif plus restreint que pour les JO et des catégories complexes.

« Il y avait un gros travail de programmation, le dispositif n'avait rien à voir avec les Jeux Olympiques », concède Pascal Golomer avant d'ajouter : « L'autre innovation c'est qu'il y avait un plateau sur place, avec des champions qui sont venus partager leur réussite. »

Dans quatre ans à Tokyo, l'expérience devrait se prolonger. C'est du moins l'avis de Pascal Golomer. « Avec l'impact de ces diffusions, je ne vois pas comment et pourquoi les diffuseurs feraient moins. Après, tout dépendra des organisateurs. Nous en tant que diffuseur, on espère avoir davantage. »

Antony CORREIA

L'ancien nageur handisport Sami El Gueddari a parfaitement rempli son poste de consultant sur le plateau de France Télévisions. FFH/D.ECHELARD

L'INFO EN +

LE NUMÉRIQUE MARCHE AUSSI

Pour ces Jeux Paralympiques France télévisions avait mis en place un dispositif sur internet. Et l'offre numérique a aussi connu un succès conséquent avec notamment 16 millions de vidéos vues sur la toile.

« Un quartier où il y a beaucoup de solidarité »

Sarah, 38 ans, est agent administratif et Ayech, 45 ans, agent d'accueil. Ils se sont installés à Teisseire en décembre 2015.

© Alain Fischer

© Emdé

Sarah et Ayech Bouchelouh

Grenoble mag. 12

On habitait cours de la Libération et on souhaitait devenir propriétaires dans un bâtiment neuf et un quartier facile à vivre. Teisseire nous a convaincus car il y a beaucoup de commerces de proximité : pharmacie, magasin bio… et les transports en commun. On était habitués à prendre le tram, mais la fréquence des bus est suffisante, si bien qu'on n'utilise la voiture que pour sortir de Grenoble.

On se sent vraiment bien ici. C'est plutôt calme car on est en retrait des grands axes et les gens sont très serviables, y compris les jeunes qui proposent souvent de nous aider. Teisseire est un quartier où il y a beaucoup de solidarité et la Maison des habitants contribue à renforcer ces liens. On l'a découverte dès notre arrivée et, depuis, on fait du bénévolat pour le soutien scolaire et au Réseau d'échange réciproque des savoirs. On va aussi aux petits-déjeuners des habitants. ■

Handicap : l'action de l'Odphi récompensée

Le chèque a été remis par M. Beltrami, chargé de mission au sein de la fondation Maif pour l'éducation. À d., Nelly Maroni présidente de l'Odphi.

EYBENS Ce jeudi 20 octobre, l'Office départemental des personnes handicapées de l'Isère (Odphi) a été mis à l'honneur par la Maif via le "Fonds Maif pour l'éducation", qui lui a décerné le 1er prix académique de son appel à projet 2016. Pour Nelly Maroni, présidente de la structure : « Ce projet dont le socle est le forum – qui verra sa 4e édition se tenir le 29 novembre prochain à la salle des fêtes d'Eybens – sera centré sur la question de la relation à l'autre. Il fera une grande place à la culture envisagée dans une optique citoyenne et sociale. Le travail entrepris avec la compagnie théâtrale du Savon noir, a abouti à la mise en scène de plusieurs petits scénarios traitant de problématiques, notamment au sein du monde du travail, concernant les personnes en situation de handicap. Ce sera un des moments incontournables du rendez-vous, avec des restitutions mais également avec des surprises faisant appel aux nouvelles technologies ». À noter que les comédiens et comédiennes impliqués dans ce projet sont des personnes relevant pour nombre d'entre eux du handicap, au sens large et qu'ils étaient une vingtaine à avoir participé régulièrement – et parfois en venant de loin avec des trajets en train importants – aux ateliers du jeudi matin organisés par la compagnie théâtrale. C'est Daniel Beltrami, chargé de mission au sein de la fondation Maif, qui a remis le document officialisant cette place de lauréat ainsi que le chèque de 1 500 € récompensant le projet primé au niveau académique. Il a rappelé que cela faisait maintenant dix ans que la mutuelle d'assurance organisait ce concours de projets, « un vecteur de partage de la connaissance et un engagement sociétal ». M. Beltrami a insisté sur le fait que « la Maif travaille en profondeur avec les associations œuvrant autour du handicap et au sein de l'entreprise même, pour que des personnels en situation de handicap puissent y trouver leur place… ».

L'Odphi, après avoir reçu ce prix régional, est toujours en lice pour le prix national qui sera décerné après mise en concurrence des 26 lauréats académiques primés en cette première étape. La remise du prix s'est effectuée en présence de François Charlon, directeur de cabinet du recteur.

LOGEMENT | Rue Jacques-Thibaud, les habitants sont excédés

Un ascenseur empoisonne le quotidien des locataires

11/06/16

Latifa Dnidane, au centre, est entourée de sa fille (tout à droite) et de Yasmina Chehboub (à droite).

Photo Le DL/G.G.

Au 14 rue Jacque-Thibaud, les locataires de Grenoble habitat n'en peuvent plus. Installés pour certains depuis 2013, année de construction de cet immeuble de huit étages, ils subissent « très régulièrement des pannes d'ascenseur ».

« Les pompiers sont venus pour me monter chez moi »

« Nous sommes en train de monter un collectif avec l'aide de "Consommation logement cadre de vie" (CLCV), explique Yasmina Chehboub. Car il y a de gros soucis de communication avec Grenoble habitat et ce problème d'ascenseur devient invivable. » Sur la trentaine d'appartements, de nombreux habitants se plaignent d'être restés coincés, de quelques minutes à quelques heures, dans cet ascenseur, facturé six euros par mois dans les charges.

Autre locataire en difficulté, Latifa Dnidane, au 6e étage, est en fauteuil roulant. « Toutes les semaines ils réparent et toutes les semaines ça retombe en panne, regrette-t-elle. Plusieurs fois j'ai dû dormir ailleurs ou, au contraire, je restais enfermée sans pouvoir sortir. Il y a quelques jours, ce sont les pompiers qui sont venus, à trois, pour me monter chez moi. Je ne peux plus vivre dans de telles conditions. » Latifa Dnidane a fait depuis deux ans une demande de relogement, en vain pour le moment…

Grenoble habitat propose une rencontre

Collectivement, les habitants dénoncent surtout un immeuble mal construit, avec des problèmes structurels qui expliqueraient ces pannes à répétition. Ils parlent également de manque de communication avec leur bailleur social, de problèmes de propreté, de chaleur excessive dans les couloirs ou encore d'un dégât des eaux dans certains garages et dans les escaliers.

Didier Martin, directeur du patrimoine chez Grenoble habitat s'étonne que ces informations ne soient pas remontées jusqu'à lui car « en cas de gros problème, je suis au courant, dit-il. Je vais faire le point lundi avec les équipes et demander un état des pannes et réparations. Je peux également proposer aux habitants, s'ils le souhaitent, de se rencontrer, avec le gestionnaire de l'immeuble et le directeur qualité, dans le hall pour entendre leurs réclamations. Si les locataires montent un collectif, nous apprécierons car c'est plus simple d'avoir un correspondant pour faciliter les échanges, ça sera plus rapide. »

Maryvonne Boileau, présidente de Grenoble habitat, ajoute que « quelque chose doit être fait, ce n'est pas normal qu'il y ait autant de pannes. Je vais les rappeler et leur dire d'agir de manière plus forte », promet l'élue.

Garlonn GAUD

us les professionnels du secur pour répondre aux beins et aux attentes des habints du territoire en matière e services aux personnes ; lidarité, droits et soutien aux milles ; handicap ; accessilité et matériel et bien-être.

Des stands et un colloque sur l'autisme

ette année, 21 associations ront présentes dans ces difrents domaines comme Les ouses roses, la Fnath, la biiothèque sonore de Grenoe mais aussi Espoir Isère, le CAS, le centre social et bien autres structures. Un vaste norama de tous les services iles accessibles sur le terriire. Des responsables et bévoles seront présents, de h à 17h30, pour répondre x questions des visiteurs.

a matinée sera consacrée à colloque sur l'autisme (sur scription préalable) avec usieurs intervenants comme hislaine Lubart, présidente Envol Isère autisme, qui ésentera l'association, Robin Pillon qui parlera de parcours de vie ou le Docteur Gillot qui abordera le diagnostic précoce. Les interventions se succéderont jusqu'à 13h, avant de laisser place aux stands pour le grand public.

A.P.

Renseignements auprès du CCAS au 04 74 86 17 90.

Pour la troisième année consécutive, le forum santé, personnes âgées et handicap se tiendra au Sémaphore vendredi. Archives DL

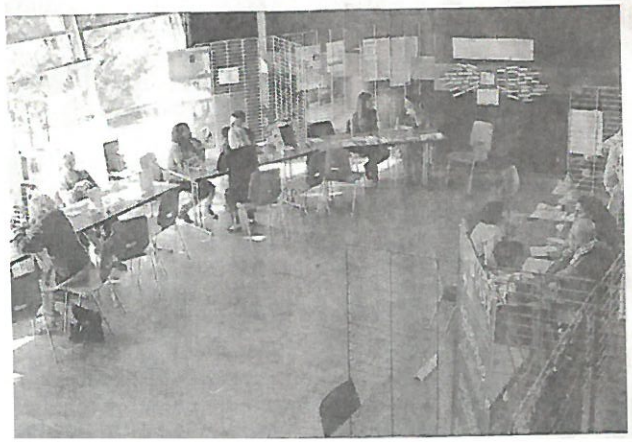

HUMOUR | Le pilote a été diffusé à l'Auditorium du musée

19/11/16

"Handiscrétion", la caméra cachée

La compagnie Les Inédits et son directeur artistique, Richard Navarro, metteur en scène et réalisateur, ont projeté ce jeudi à l'Auditorium du musée de Grenoble, le pilote de "Handiscrétion". Il s'agit de la première caméra cachée associant des personnes handicapées et des personnes valides, dans la lignée des caméras cachées de François Damiens. « Nous traitons des sujets relatifs à l'emploi et donc nous plaçons nos acteurs handicapés dans des rôles improbables, en tant que policiers ou encore chirurgiens… Maintenant, à nous de trouver un diffuseur ».

Serge MASSÉ

http ://www.jdbprod.org/cie-les-inedits.html

Une partie de la troupe de "Handiscrétion" autour de son directeur artistique, Richard Navarro.

Alpes insertion est une association implantée à Fontaine qui œuvre en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de handicap psychique. Elle gère un établissement médico-social qui se compose d'un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) appelé Espace industriel d'adaptation (EIA) et d'une section d'évaluation pour les personnes désirant travailler en ESAT ou en milieu ordinaire.

L'association propose à ses adhérents une gamme très large de travaux : des montages mécaniques et électromécaniques, des assemblages de sous-ensembles, des conditionnements et des contrôles dimensionnels et visuels des pièces.

Une production industrielle

« La production est organisée de telle sorte que chacun puisse travailler sur un poste adapté à ses capacités, fait remarquer M. Breban. Des entreprises telles que Depagne, Caterpillar, Schneider Electric, Air Liquide ou Poma nous font confiance », explique M. Breban, chef de service et à l'EIA depuis 11 ans.

Les conditions de travail sont très agréables. Les ateliers fontainois sont vastes et lumineux, et depuis peu, l'ESAT a développé une nouvelle activité : « Notre nouvelle unité assure la gestion de grands événements sportifs. La Fédération française de triathlon (FFT) nous a confié la partie administrative des inscriptions au Garmin triathlon de Paris », souligne le responsable. Pour Karine, 34 ans, cette activité proposée par l'association est une belle opportunité : « Je suis très motivée par ce travail en lien avec les compétitions sportives. J'aime aussi tout ce qui touche à l'informatique. »

Une entreprise adaptée qui valorise le facteur humain

À côté des ateliers de l'ESAT, il y a une EA, c'est-à-dire : une entreprise adaptée. Celle-ci compte 70 salariés handicapés en CDI. Chacun des travailleurs exerce dans un milieu ordinaire de travail adapté en réalisant ses 35 heures hebdomadaires. Il s'agit d'une véritable entreprise qui doit assurer une grande partie de ses ressources par sa production propre.

Alpes insertion représente donc un vrai lieu de réhabilitation sociale et professionnelle. Elle valorise le facteur humain avec le respect du handicap du salarié. Pour le responsable du site, M. Breban : « Le travail, c'est important. Cela donne à nos salariés une reconnaissance, un statut d'adulte actif. »

O.L.

Les membres d'Alpes insertion obtiennent un vrai travail qu'ils réalisent pour certains dans de grandes entreprises comme Depagne, Caterpillar, Schneider Electric, Air Liquide ou Poma.

Alpes insertion accompagne les travailleurs handicapés tout au long de leur projet

Alpes insertions accueille des personnes reconnues "travailleurs handicapés" pour des troubles psychiques et étant titulaires d'une notification Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en cours de validité.

Aujourd'hui, l'ESAT EIA compte plus de 90 personnes de 25 à 62 ans sur deux sites à Fontaine.

« Ce sont des personnes venant de toute l'agglomération grenobloise, souligne M. Breban. Notre établissement reconnu d'utilité publique possède un agrément "Handicap psychique" et un financement accordé par l'Agence régionale de la santé (ARS) », poursuit le responsable.

Un personnel d'encadrement pluridisciplinaire

Le personnel d'encadrement au sein de l'association est pluridisciplinaire.

Concrètement, cela veut dire qu'il y a aussi bien des éducateurs techniques spécialisés dans les ateliers qu'un psychologue, une assistante sociale ou une éducatrice spécialisée, le tout pour permettre à chaque travailleur handicapé de trouver l'emploi qui lui correspond le mieux (en fonction de son handicape et de ses capacités) et de se faire sa place dans l'entreprise qu'il intègre.

"Opéra panique" à la chapelle de l'hôpital

➜ L'Atelier de la Transparence jouera sa dernière création, "Opéra panique" d'Alejandro Jodorowsky, samedi 19 novembre à 20h30 à la chapelle du Centre hospitalier Alpes-Isère (Chai).

Un plateau nu, quelques chaises, trois comédiens et quatre comédiennes qui, de séquences en séquences, interprètent avec humour ou gravité une variété de personnages : doux rêveurs ou féroces entêtés, pessimistes ou optimistes, amoureux fantasques ou étranges séducteurs. Des voyageurs de l'âme, pris avec excès, dans leurs contradictions ou leurs aspirations, dans leur désir de pouvoir ou leur rêve d'idéal...

> Entrée gratuite. Infos et réservations : 04 76 56 49 56 et ntanghe@ch-alpes-isere.fr.

LE FONTANIL-CORNILLON
Ciné-échanges pour les ados, autour des réseaux sociaux

➜ La Ville du Fontanil organise une séance de ciné-échanges à destination des ados (13-20 ans), ce soir à 18h30 à la salle de conférences de la médiathèque. Au programme : la projection du film "Trust" de David Schwimmer (durée : 1h46), suivie d'un échange sur le thème des réseaux sociaux et d'internet, accompagné d'un apéro sans alcool (jus de fruits, coca-cola et pizzas).

> Séance gratuite sur réservation au 04 76 56 01 88.

MEYLAN
Construire une carriole pour prolonger le Grenier des jeux

➜ Dans le cadre de ses activités de soutien au développement de la vie locale, l'association Horizons propose à toutes les personnes qui se sentent concernées de rejoindre l'Atelier. De quoi s'agit-il ? « L'atelier est un espace de création dans lequel chacun pourra participer à la construction d'une carriole à jeux » explique Ramès Brizzi, qui en est l'animateur. « Cette carriole sera l'extension du Grenier des jeux. Elle aura pour objectif de déplacer les jeux disponibles au Grenier dans les différents quartiers de Meylan et sera tractée par un vélo. » Indiquons enfin que les animations autour de la carriole sont gratuites. L'association Horizons propose une semaine de construction, du 13 au 17 décembre. L'atelier sera ouvert le mardi 13 décembre, de 17 à 20 heures, le mercredi 14 de 14 à 18 heures, les jeudi et vendredi 15 et 16 de 17 à 20 heures et le samedi 17 de 9 h 30 à 12 h 30.

Inscriptions et renseignements : Ramès Brizzi :

Tartuffe de Molière. La mise en scène a été réalisée par Jean-Vincent Brisa.

Ce passionné de Molière avait pourtant toujours reculé devant la difficulté de ce texte, de ces alexandrins. Les dix ans de maturation ce sont finalement achevés lors des événements tragiques de Charlie Hebdo : « il faut que j'accélère » s'est-il dit.

Le texte de Molière montre le côté visionnaire de son auteur concernant les déviances de notre société : argent, santé et intégrisme sont passés en revue. Jean-Vincent Brisa a souhaité interpeller le spectateur sur partement : la priorité est donnée à l'imagination.

Le metteur en scène n'a pas la prétention de changer le monde avec le théâtre. Cependant, hormis le fait de permettre au public de lui faire passer un excellent moment, il désire également lui apporter une possibilité de réflexion.

Ainsi, la mise en scène s'interdit tout manichéisme. Tartuffe n'est plus vu comme "le salaud" de l'histoire afin que le public soit, en définitive, seul juge. Le jeu est volontairement le plus sincère possible, afin de mettre en abyme le comédien qui joue

Un bel esprit d'équipe anime cette compagnie qui, après le décès de l'un d'entre eux, s'est resserrée autour du metteur en scène - devant finalement assumer également lui-même un rôle - afin de parcourir jusqu'au bout ce chemin périlleux qu'est la présentation de Tartuffe... Il est donc urgent d'en profiter car comme le dit très bien Jean-Vincent Brisa, même si « j'ai toujours eu l'impression que cette pièce est un cauchemar, car tout ce qui s'y passe n'est pas possible, à la fin, elle se termine en conte de fées ! »

Axelle LEGRAND

SAINT-ÉGRÈVE

Bourse aux jouets : dernier jour pour avant la vente, dimanche

17 38H

10/03/16

OCIÉTÉ | La Ville a lancé, hier, une campagne de communication

Pour un bon usage de l'espace public, a mairie sensibilise... avant de sanctionner

e n'est pas le premier magistrat de la commune qui s'est déplacé hier atin pour lancer, avenue sace-Lorraine, la nouvelle mpagne de la ville. C'est première adjointe, Élisa artin, en charge de la tranillité publique, qui était résente. Parce que du bon usage de l'espace pulic à la tranquillité publique, il n'y a qu'un pas ». Et eut-être aussi parce que la ille, avant la case "sanctions" a choisi de passer par a case "prévention". Avec n objectif : permettre la bonne cohabitation de ous les usagers de l'espace public », insiste la première adjointe. « Les règles simplient la vie de tout le monde. Respecter ces règles, de bon sens de surcroît, c'est agir pour améliorer le quotidien de chaque Grenobloise et de chaque Grenoblois ; c'est aussi prévenir les conflits et les incivilités ».

Et l'élu du secteur 2, Antoine Back, d'ajouter : « Veiller au bon usage de l'espace public, c'est aussi prendre soin du charme et de la qualité de vie, deux atouts du cœur de Grenoble ».

En ce mois de mars 2016, la Ville a retenu trois thèmes, trois domaines sur lesquels le va, via des panneaux, biliser les habitants, pagner les change-

Élisa Martin, accompagnée de Thierry Chastagner et d'Antoine Back, a lancé hier la campagne de sensibilisation "Pour un bon usage de l'espace public". Une campagne qui va durer jusqu'à la fin du mois – et coûter 540 euros pour 90 panneaux – avant que les contrevenants ne soient verbalisés. Photos Le DL/Lisa MARCELJA

stationnement – certaines zones ont été identifiées comme particulièrement problématiques –, la netteté de l'espace public et les cyclistes sur les trottoirs, détaille Élisa Martin. Un stationnement gênant, c'est concrètement des services de secours empêchés d'intervenir, une poussette ou une personne à mobilité réduite qui ne peut circuler sur le trottoir...

Deux femmes sont actuellement en garde à vue et deux hommes sont activement recherchés par les policiers grenoblois dans le cadre d'une affaire particulièrement sordide. Comme nous le révélions dès hier sur ledauphine.com, ils sont suspectés d'avoir participé de près ou de loin à la séquestration d'un jeune homme handicapé dans le but de lui soutirer une forte somme d'argent.

Tout a commencé vendredi soir lorsqu'un Grenoblois domicilié au 189 du cours de la Libération a alerté les services de police parce qu'il entendait des appels au secours provenant de l'appartement voisin.

Les ravisseurs auraient agi avec la complicité de la petite amie de la victime et d'une de ses copines

À leur arrivée sur place, les policiers ont dû défoncer la porte du logement et ont découvert un homme de 26 ans, paraplégique, qui leur a déclaré avoir été séquestré dans cet appartement depuis la nuit de jeudi à vendredi, par deux hommes particulièrement bien renseignés sur sa situation financière, puisqu'ils lui réclamaient la somme de 60 000 euros… en sachant qu'il la possédait !

Avant que ses agresseurs ne partent au volant de sa propre voiture (une Audi A5 aménagée pour handicap qui a été retrouvée en feu le lendemain à Seyssinet-Pariset), la victime avait été contrainte de donner sa carte bleue et même de contacter son conseiller bancaire pour lui demander de débloquer les fonds… Fonds qui lui avaient été versés par une compagnie d'assurances à la suite de l'accident de voiture qui l'avait rendu handicapé à vie. C'était le 16 juin 2008.

C'est dans un appartement de cette résidence que le jeune homme handicapé a été retenu contre son gré pendant près de 24 heures. Photo Le DL/Archives

Cet après-midi-là, une voiture s'était violemment encastrée contre le portail et le muret d'une maison, au 10, rue des Alpes, à Fontaine.

À son bord se trouvaient quatre adolescents. Le conducteur, le passager avant et l'un des passagers arrière avaient pris la fuite immédiatement après le choc, abandonnant le quatrième occupant de la voiture à son triste sort. Celui-ci, alors âgé de 17 ans et demi, avait été secouru dans un état très grave et avait finalement perdu l'usage de ses deux jambes.

L'enquête de police avait établi que, bien que non-détenteur du permis de conduire, le blessé avait fait l'acquisition d'une voiture dont il avait laissé le volant à l'un de ses copains, alors âgé de 17 ans. Les deux garçons étaient ainsi partis avec deux autres amis en virée dans les rues de Fontaine… Virée qui s'était donc terminée dans un fracas de tôle. Le conducteur en cause avait rapidement été identifié par les enquêteurs, puis finalement condamné au bout d'une longue procédure, et la compagnie d'assurances qui avait partiellement indemnisé la victime s'était logiquement retournée contre lui pour qu'il la rembourse.

Des éléments que les policiers du groupe d'enquêtes criminelles de la Sûreté départementale n'ont pas tardé à relier à la récente séquestration du jeune paraplégique, séquestration au cours de laquelle il a subi des violences physiques.

Car les personnes suspectées dans ce dossier ne sont autres que le responsable de l'accident en question, un de ses amis et… la copine de la victime.

Considérant sans doute que le jeune homme paraplégique avait touché le pactole "grâce" à l'accident dont il était responsable, le principal suspect aurait tout mis en œuvre pour "récupérer" cet argent que lui réclame désormais le Fonds de garantie des victimes. Pour ce faire, il aurait bénéficié de la complicité de la copine de la victime, laquelle lui aurait donné rendez-vous vendredi soir dans l'appartement d'une amie.

Cette amie a été placée en garde à vue mardi soir. Quant à la copine du jeune handicapé, elle a été interpellée hier matin à Aix-en-Provence et également placée en garde à vue.

Les deux autres suspects, domiciliés dans l'agglomération grenobloise, n'étaient en revanche pas chez eux lorsque les enquêteurs sont allés les chercher hier matin, et sont donc activement recherchés.

Vanessa LAIME et Benoît BOUY

SOCIAL | Le Comité pour le droit au travail des handicapés et l'égalité des droits a lancé une pétition

Les difficultés des personnes handicapées

Entouré de différents représentants des unions départementales (FO, CGT, FSU), Henri Galy, président du Comité pour le droit au travail des handicapés et l'égalité des droits (CDTHED), retraité du CNRS, a souhaité "donner l'alerte" sur les derniers amendements et projets de lois impactant le travail des handicapés. Il explique que l'association avait pris position contre la loi travail en 2007 et contre « des lois qui se sont traduites par l'allongement des durées des cotisations et souvent par la baisse des retraites ».

Certains problèmes ne sont pas assez pris en compte

Pour l'association, certains problèmes ne sont pas assez pris en compte : la stagnation de l'allocation, le chômage croissant, le maintien de la franchise médicale pour adulte handicapé, mais surtout les lois concernant les retraites, qui évoluent régulièrement mais ne sont pas encore suffisamment ajustées à la réalité de la situation vécue par nombre de travailleurs handicapés, mais aussi d'aidants.

Plusieurs statuts correspondent aux travailleurs handicapés, notamment la carte d'invalidité (la carte "orange") qui notifie un taux d'incapacité permanente, et la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Voulant rendre la retraite anticipée accessible à un plus grand nombre de travailleurs handicapés, la loi du 20 janvier 2014 "garantissant l'avenir et la justice du système de retraite" a abaissé le seuil du taux d'incapacité permanente déterminé par la carte orange de 80 % à 50 %, et a supprimé la RQTH. Or, en pratique, de nombreux travailleurs handicapés avaient le RQTH et non la carte orange. Pour préserver leur droit ultérieur à la retraite, l'association rappelle donc aux travailleurs handicapés qui ne sont pas titulaires d'une carte d'invalidité, d'aller en faire la demande auprès des maisons du handicap avant la fin de l'année 2016.

Selma FORTIN

Une pétition circule sur www.cdthed.fr

Comment ajuster les lois concernant les retraites en tenant compte de la réalité du vécu des travailleurs handicapés ? Pour le Comité pour le droit au travail des handicapés et l'égalité des droits, il y a encore du travail !

Le chômage les frappe deux fois plus

« Le chômage frappe deux fois plus les personnes handicapées que la moyenne des autres travailleurs », explique Henri Galy, président du CDTHED, estimant que plus de 20 % des travailleurs handicapés sont demandeurs d'emploi. Les anciennes générations n'ont pas systématiquement fait reconnaître leur handicap pour éviter un frein à l'emploi. Quand bien même leur dossier médical prouverait leur handicap dès la naissance, ces personnes ne pourraient pas en profiter car ils n'auraient pas en leur possession les documents attendus par la commission chargée d'étudier leur demande. C'est « comme si on reprochait à ces personnes de ne pas avoir fait, il y a 30 ans, les démarches pour préparer leur retraite aujourd'hui, alors qu'à l'époque personne ne pouvait avoir connaissance qu'ils auraient besoin de tels ou tels papiers ». Les membres de l'association ont contacté sénateurs et députés pour les sensibiliser à leur cause. En lisant les rapports de l'Assemblée qui soulignent le fait d'« éviter l'afflux des demandes », ils se demandent si les lois sont plutôt construites avec l'intention de ne pas laisser de prise aux éventuels fraudeurs plutôt qu'avec une prise en compte des conditions de vie et de travail des travailleurs handicapés ».

S.F.

SAINT-ÉGRÈVE

L'atelier "Vivre avec un handicap" a réuni 14 participants

➜ Dans le cadre des activités proposées au Pôle jeunesse municipal : un atelier "Vivre avec un handicap" a eu lieu jeudi au Patio, sous la houlette d'Élodie Vincent, éducatrice sportive au sein du comité handisport de l'Isère. Quatorze participants divisés en deux groupes ont tout d'abord visionné une présentation des différents sports accessibles avec une simulation puis une déambulation dans les rues de la commune a mis en exergue trois types de handicap concernant les personnes en fauteuil roulant, les non-voyants et les malentendants. Le groupe de jeunes devait se rendre dans un commerce, le challenge étant d'aller faire les courses pour le goûter, en passant entre autres, par la mairie et les différents endroits attenants au Patio.

> Pour en savoir plus : 04 76 56 59 80 pole-jeunesse@mairie-st-egreve.fr

BOURGOIN-JALLIEU

Job-dating Handicapable le mardi 9 février

➜ Mettre en relation des candidats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et des entreprises qui recrutent. Tel est l'objectif de Pôle Emploi de Bourgoin-Jallieu, qui organise la quatrième édition du job-dating Handicapable. 36 postes en CDI, CDD et alternance seront proposés en partenariat avec Manpower. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur CV à : entreprise.rha0037@pole-emploi.net

Les candidats seront reçus sur rendez-vous uniquement. Le job-dating se déroulera le mardi 9 février, de 8h30 à 12h, à Pôle Emploi de Bourgoin-Jallieu (Green Park, 1, rue Claude-Chappe).

HÔTEL DE VILLE

Concert des "Rolling Chairs"

L'Établissement social de travail et d'hébergement isérois (Esthi), a participé, mercredi, dans les salons d'honneur de l'hôtel de ville de Grenoble et dans le cadre du Mois de l'accessibilité, à une journée de manifestations, concerts et expositions baptisée "Tous artistes et spectateurs". Le groupe "Les Rolling Chairs" du foyer les Nalettes était venu présenter son répertoire, au cours de cet après-midi musical.

> Programme du mois de l'accessibilité, www.grenoble.fr/ et www.esthi.fr/missions Photos Le DL/Serge MASSÉ

135 euros pour le stationnement très gênant

Le stationnement sur un trottoir ou sur une place PMR sera, dès le mois d'avril, sanctionné par un PV de 135 euros. Photos Le DL/Archives C.A.

« Le stationnement, c'est comme le sport. Respecter les règles du jeu, c'est permettre à chacun de trouver sa place ». La référence sportive de Thierry Chastagner, adjoint au secteur 5, n'est pas gratuite. « Les soirs de match, les abords du Stade des Alpes se transforment en véritable parking chaotique géant, au détriment de la tranquillité des habitants du quartier et de celles et ceux qui y passent ». La campagne de sensibilisation de la Ville va donc porter sur ce quartier, et va se faire en partenariat avec le FCG et différents partenaires. Ensuite, une fois la sensibilisation passée, la Ville appliquera le tarif en vigueur pour le stationnement gênant et très gênant. « Le stationnement très gênant, notion apparue dans le code de la route en juillet 2015, c'est un PV de 135 euros », commente la première adjointe, Élisa Martin. Dès le mois d'avril, la note sera donc de 135 euros pour le stationnement sur un trottoir, sur un passage piétons, sur une piste cyclable, sur une place handicapée, devant une entrée carrossable…

En plus du secteur du stade, l'opération de sensibilisation de ce mois de mars aura lieu sur les quais et avenue Alsace-Lorraine.

M.E.

SOCIÉTÉ | Emploi, logement, école

Le handicap pas assez pris en compte

18/05/16

Emploi, logement, scolarisation seront au menu de la Conférence nationale du handicap, organisée ce matin à l'Élysée, à l'heure où les associations déplorent une dégradation des conditions de vie des personnes handicapées et réclament plus de moyens pour rendre la société plus inclusive. Présidée par François Hollande, cette 4e conférence « sera l'occasion de faire le bilan des avancées mais aussi d'établir des constats exigeants sur ce qu'il nous reste à faire », a souligné la secrétaire d'État en charge du handicap Ségolène Neuville.

500 000 chômeurs

La Fédération des aveugles de France dit attendre de cette conférence des actes, insistant sur « l'absence terrible de résultats sur la question de l'emploi ». Pour l'Association des paralysés de France (APF), « la situation des personnes handicapées s'est largement dégradée ces dernières années ».

« L'accessibilité a connu de graves reculs. Les prestations de compensation du handicap sont revues à la baisse par les départements et 500 000 personnes handicapées sont au chômage », vivant pour beaucoup sous le seuil de pauvreté.

Ségolène Neuville a reconnu fin avril que plus de 25 % des établissements recevant du public (ERP) ne s'étaient toujours pas engagés dans la démarche de mise en accessibilité de leurs locaux. Sur un million d'ERP au total, 300 000 étaient accessibles au 1er janvier 2015, échéance initialement fixée par la loi handicap de 2005.

ÈRES |

ne pièce de théâtre jouée par des handicapés

4/11/1

jeunes handicapés de tablissement et service par le travail (Esat) de s ont joué hier la pièce âtre "Qui jeux suis" de ne vingtaine de personu Laussy, dans le cadre ois de l'accessibilité.

nanuel, 31 ans, comédans la pièce explique : héâtre me plaît, ça me et de lutter contre mon . » L'homme, porteur andicap mental, se plaît a troupe "Les Z'Aristo-". La compagnie a été récemment au sein de et du Service d'accueil r (SAJ) de l'Arist. L'asso- s'occupe de l'intégra- t de la prise en charge ersonnes handicapées.

les jeudis, un atelier e a été mis en place 'établissement pour les volontaires. « Cette expérience me permet d'être plus à l'aise pour parler en public », poursuit Emmanuel.

La metteuse en scène, Stéphanie Maurin, assure que « les participants sont toujours à l'écoute et exigeants pour réussir. L'apprentissage des textes est parfois compliqué mais ils restent toujours motivés ».

Gaëtan, 26 ans, a joué dans la pièce : « Je rêve du théâtre depuis tout petit. Ça me permet de me concentrer. J'ai trouvé mon projet et je voudrais continuer dans ce domaine. » La jeune compagnie a joué sa quatrième représentation hier et souhaiterait continuer à tourner avec peut-être l'objectif de se professionnaliser.

Antoine MATTA

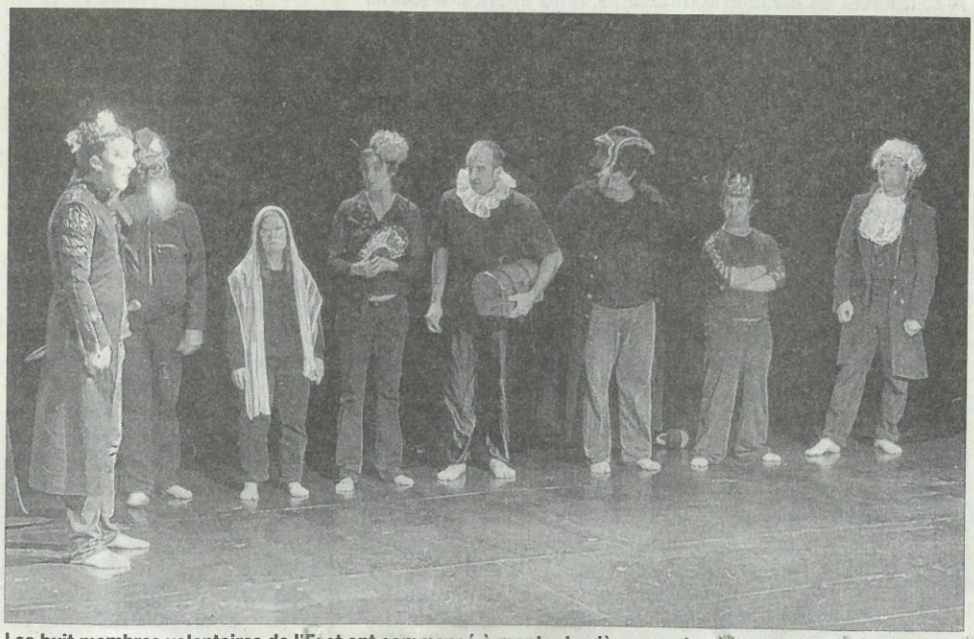

Les huit membres volontaires de l'Esat ont commencé à monter la pièce avec les éducateurs dès janvier.